

Liste des accords internationaux de sécurité sociale auxquels la France est Partie

Mise à jour : Juillet 2015

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

11, rue de la Tour des Dames

75436 Paris Cedex 09

Tél. : 01.45.26.33.41

Fax : 01.49.95.06.50

www.cleiss.fr

Direction de la Documentation et de la Communication

Tél. : 01.45.26.80.25 ou 01.45.26.80.26

Numéro ISSN : 1620-6320

Dépôt légal : avril 2000

Directeur de la publication : Philippe SANSON

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

SOMMAIRE

Conventions internationales

Conventions de l'ONU p. 3

Conventions de l'OIT p. 3

Conventions du Conseil de l'Europe p. 6

Conventions multilatérales p. 9

Union européenne

Accords d'association ou de coopération p. 11

Règlements européens p. 16

Partenaires de la France

Conventions bilatérales p. 21

Accords avec les pays et collectivités d'outre-mer p. 66

*Situation des ressortissants des États
anciennement placés sous souveraineté française* p. 63

Accords conclus

avec divers organismes internationaux p. 66

Les textes portant les références ASC, CAI, SPM, SS, AS, RS, MD, VNS, TE, CS, SS 9-92 et SS 9-91 ont été publiés au Bulletin Officiel du Ministère chargé de la sécurité sociale.

Ceux portant les références BJ ont été publiés au Bulletin Juridique de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale.

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Conventions de l'ONU

Conventions de l'OIT

Conventions du Conseil de l'Europe

Conventions multilatérales

CONVENTIONS DE L'O.N.U.

Conventions passées par la France dans le cadre des Nations Unies.

Textes	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Références publications
Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés signée à New York le 11 septembre 1952	21/09/1954	23/06/1954	JORF 29/10/1954
Protocole annexe dit de Bellagio du 31 janvier 1967 - Décret n° 71-289 du 9 avril 1971	03/02/1971	03/02/1971	JORF 18/04/1971
Convention relative au statut des apatrides signée à New York le 28 septembre 1954	06/06/1960	08/03/1960	JORF 06/10/1960
Convention relative aux droits des personnes handicapées – Décret n°2010-356 du 1 ^{er} avril 2010	20/03/2010	30/03/2007	JORF 03/04/2010

CONVENTIONS DE L'O.I.T.

L'organisation internationale du travail créée en 1919 par le Traité de Versailles a survécu à la disparition de la Société des Nations et elle est devenue en 1946 la première institution spécialisée du système des Nations Unies. Elle a vocation à promouvoir la justice sociale et à faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail.

L'organisation internationale du travail met au point des conventions et des recommandations internationales du travail qui définissent les normes minimales à respecter dans le domaine du travail.

Les conventions de l'OIT ont un caractère normatif et fixent des normes minima qui doivent être intégrées dans les législations des États qui les ont ratifiées. En règle générale, elles fixent des critères quantitatifs, qui doivent être respectés, en ce qui concerne le niveau des prestations ou les personnes protégées.

En matière de protection sociale la France a ratifié un certain nombre de conventions concernant des groupes particuliers de travailleurs, comme :

- les marins (convention n° 71 de 1946 et convention du travail maritime MLC de 2006 - Décret n° 2014-615 du 13 juin 2014),
- les salariés agricoles (n° 12 de 1925 pour les accidents du travail, n° 36 et 38 de 1933),
- les travailleurs migrants (n° 97 de 1949),
- les travailleurs ayant des responsabilités familiales (n° 156 de 1981),
- les personnes handicapées (n° 159 de 1983).

D'autres conventions visent des branches particulières comme :

- le chômage (n° 2 de 1919, n° 44 de 1934),
- les accidents du travail et les maladies professionnelles (n° 17, n° 18, n° 19 de 1925, n° 42 de 1934, n° 139 de 1974, n° 152 de 1979),
- l'assurance maladie et maternité (n° 3 de 1919, n° 24 de 1927),
- l'assurance vieillesse et invalidité (n° 35 de 1933, n° 37 de 1933).

Par ailleurs, la convention n° 102 propose aux États qui la ratifient une norme minimum de sécurité sociale. Elle porte sur les soins de santé, les indemnités de maladie, les prestations de chômage, les prestations d'invalidité, les prestations de vieillesse, les prestations de maternité, les prestations d'accidents du travail, les prestations familiales et les prestations de survivants.

L'État qui ratifie cette convention s'engage à appliquer dans sa législation au moins trois des branches visées ci dessus et comprenant l'une au moins des parties suivantes : prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, prestations d'invalidité, prestations de survivants.

La convention n° 97 de 1949 concernant le travailleur migrant prévoit qu'en matière de sécurité sociale les États ayant ratifié cette convention devront appliquer aux travailleurs migrants qui séjournent légalement sur leur territoire, un traitement identique à celui qu'ils appliquent à leurs propres ressortissants. Par déclaration les États pourront signifier les dispositions de leur législation pour lesquelles ils émettent des réserves.

La France a également ratifié la convention n° 118 concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non nationaux en matière de sécurité sociale. Les États spécifient lors de la ratification la branche ou les branches de sécurité sociale pour lesquelles ils acceptent les obligations de la convention. Tout État ayant ratifié cette convention doit accorder, sur son territoire, aux ressortissants de tout autre État pour lequel la convention est également applicable, l'égalité de traitement avec ses propres ressortissants, tant pour l'assujettissement, que pour les prestations dans la branche de sécurité sociale pour laquelle il a accepté les obligations de la convention.

Conventions	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Date d'entrée en vigueur pour la France
N° 2 sur le chômage - 1919	14/07/1921	25/08/1925	25/08/1925
N° 3 sur la protection de la maternité – 1919	13/06/1921	16/12/1950	16/12/1950
N° 12 sur la réparation des accidents du travail dans l'agriculture - 1921	26/02/1923	04/04/1928	04/04/1928
N° 17 sur la réparation des accidents du travail - 1925	01/04/1927	17/05/1948	17/05/1948
N° 18 sur les maladies professionnelles – 1925	01/04/1927	13/08/1931	13/08/1931

Conventions	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Date d'entrée en vigueur pour la France
N° 19 sur l'égalité de traitement (accidents du travail) du 5 juin 1925	08/09/1926	04/04/1928	04/04/1928
N° 24 sur l'assurance maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de maison - 1927	15/07/1928	15/05/1948	13/08/1948
N° 35 sur l'assurance vieillesse obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales des professions libérales ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison - 1933	18/07/1937	23/08/1939	23/08/1940
N° 36 sur l'assurance vieillesse obligatoire des salariés des entreprises agricoles - 1933	18/07/1937	23/08/1939	23/08/1940
N° 37 sur l'assurance invalidité obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales, ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison - 1933	18/07/1937	23/08/1939	23/08/1940
N° 38 sur l'assurance invalidité obligatoire des salariés des entreprises agricoles - 1933	18/07/1937	23/08/1939	23/08/1940
N° 42 sur la réparation des maladies professionnelles - 1934	17/06/1936	17/05/1948	17/05/1949
N° 44 sur l'assurance chômage - 1934	10/06/1938	21/02/1949	21/02/1950
N° 71 sur les pensions des gens de mer – 1946	10/10/1962	09/12/1948	10/10/1962
N° 97 sur les travailleurs migrants (révisée) – 1949 – à l'exclusion des dispositions de l'annexe II	22/01/1952	29/03/1954	22/01/1952

Conventions	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Date d'entrée en vigueur pour la France
N° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) du 28 juin 1952 pour les soins médicaux, prestations de chômage, et prestations accidents du travail et maladies professionnelles	27/04/1955	14/06/1974 Ratification partielle (JO du 30.08.1975 - CAI 9445 du 25/08/75)	14/06/1975
N° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) du 28 juin 1962, pour soins médicaux, prestations d'invalidité, prestations de survivants, prestations d'accidents du travail et maladies professionnelles, prestations aux familles	25/04/1964	13/05/1974	13/05/1975
N° 139 sur le cancer professionnel - 1974	10/06/1976	24/08/1994	24/08/1995
N° 152 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires - 1979	05/12/1981	30/07/1985	30/07/1986
N° 156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales - 1981	11/08/1983	16/03/1989	16/03/1990
N° 159 sur la réadaptation professionnelle l'emploi des personnes handicapées - 1983	20/06/1985	16/04/1989	16/04/1990
MLC : convention du travail maritime - 2006	20/08/2013	29/11/2012 (JORF du 30/11/2012)	28/02/2014

CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Créé par dix États en 1949, le Conseil de l'Europe est demeuré pendant ses quatre premières décennies d'existence une institution ouest-européenne. A l'issue de ces quarante années le conseil de l'Europe comprenait 23 membres.

Depuis 1989, le Conseil de l'Europe s'est ouvert aux pays de l'Europe centrale et orientale et il compte aujourd'hui 47 membres dont 21 de l'Europe centrale et orientale. Les accords passés dans le cadre du Conseil de l'Europe ont un caractère normatif et fixent des règles minima qui doivent être intégrées dans les législations des États ayant ratifié l'accord. D'autres États (Canada, États-Unis, Israël, Japon, Mexique et Saint Siège) se sont vus accorder un statut d'observateur.

Les principaux instruments ratifiés dans le domaine de la sécurité sociale par la France dans le cadre du Conseil de l'Europe sont les suivants :

- Les accords intérimaires européens concernant la sécurité sociale, ratifiés par vingt et un pays, au nombre de deux dont l'un vise toutes les branches de sécurité sociale à l'exclusion des branches vieillesse, invalidité et survivants et le second vise les trois branches exclues du premier accord. Les États ayant ratifié ces accords sont tenus d'assurer une égalité de traitement dans l'application des conventions bilatérales aux ressortissants des États signataires.

Ainsi, dans le cadre de ces accords la France pourrait être amenée à appliquer la convention franco-turque à un ressortissant suédois. Toutefois, compte tenu du fait que ces conventions ont été uniquement ratifiées par des États de l'Union européenne et par la Turquie, leur application se limite aux relations avec la seule Turquie. De plus, il convient d'observer que depuis l'adoption du règlement n° 859/2003 qui étendait, dans les relations entre les États membres de l'Union européenne sauf le Danemark, les dispositions des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 aux ressortissants d'États tiers, puis le règlement 1231/2010 qui étend les règles de coordination du règlement (CE) n° 883/2004 aux ressortissants de pays tiers (pays non membres de l'Union européenne) dans les relations entre la États membres de l'Union européenne sauf le Royaume-Uni et le Danemark, les A.I.E. ont un peu perdu de leur actualité.

- La convention européenne d'assistance sociale et médicale, signée en même temps que les accords intérimaires européens, tend à supprimer, en cas de séjour régulier sur le territoire d'un État signataire, les discriminations entre les nationaux d'une Partie contractante et les nationaux d'une autre Partie contractante. Par "assistance sociale et médicale" il convient d'entendre toute assistance prévue par la législation de chaque Partie contractante et tendant à assurer aux personnes les plus démunies des moyens d'existence. Il existe également dans la convention une disposition permettant le rapatriement des personnes malades et indigentes en séjour sur le territoire de l'une des Parties contractantes.
- L'accord européen sur le placement au pair, ratifié par cinq États, définit les droits et les obligations réciproques de la personne placée au pair et de la famille d'accueil. Par ailleurs l'article 10 de l'accord prévoit que la personne placée au pair devra bénéficier d'une couverture contre les risques de maladie, de maternité et d'accident par une affiliation à un système de protection sociale public ou privé.
- La convention européenne sur le statut du travailleur migrant, ratifiée par onze États, tend à assurer au travailleur migrant ressortissant d'un État signataire, un traitement au moins aussi favorable que celui dont bénéficie le travailleur national de l'État d'accueil. En matière de sécurité sociale les Parties contractantes sont tenues d'accorder au travailleur migrant et aux membres de sa famille une égalité de traitement avec les nationaux.
- Le code européen de sécurité sociale prévoit que toutes les Parties contractantes devront accorder un niveau de protection minimum en matière de maladie, de chômage, de vieillesse, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de charges de famille, de maternité, d'invalidité et de survivants.
- La charte sociale européenne, entrée en vigueur le 26 février 1965 protège vingt sept droits dont le droit à la protection sociale. En ratifiant la Charte les États s'engagent à maintenir un régime de sécurité sociale à un niveau au moins égal à celui nécessaire pour la ratification de la convention n° 102 de l'organisation internationale du travail.
- La charte sociale européenne révisée signée le 3 mai 1996 à Strasbourg est destinée à se substituer progressivement à la charte de 1961 et à son protocole additionnel de 1988. Cette charte révisée protège 31 droits. Chaque État signataire doit se considérer lié par au moins six des neuf articles désignés dans la charte. Il doit en outre se considérer lié par un nombre supplémentaire d'articles (16) ou de paragraphes (63) qu'il choisit lui-même.

Textes	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Références publications
Accords Intérimaires Européens (2 accords + protocoles additionnels relatifs aux réfugiés) du 11 décembre 1953, ratifiés par : Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Turquie	01/01/1958	18/12/1957	A.S.C. – 14595 14644 JORF 26/02/1958 et 26/03/1958
Convention européenne d'assistance sociale et médicale + protocole additionnel signée le 11/12/1953 – Décret n° 58-194 du 18 février 1958, ratifiée par : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie	01/11/1957	30/10/1957	ASC 14594 SS 9/58 JORF 26/02/1958
Accord européen sur le placement au pair du 24 novembre 1969. Ratifié par : Danemark, Espagne, France, Italie, Norvège	30 mai 1971	05/02/1971	JORF 26/09/1971
Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant du 24 novembre 1977. Ratifiée par : Albanie, Espagne, France, Italie, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Turquie, Ukraine	01/12/1983	22/09/1983	S.P.M. 1.11 2072 – 20.12.1983 JORF 31/12/1983
Code européen de sécurité sociale du 16 avril 1964 Ratifié par : Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie Suède, Suisse, Turquie	18/02/1987	17/02/1986	C.A.I. - 9415 1987 JORF 09/04/1987
Charte Sociale Européenne signée à Turin le 18 octobre 1961. Ratifiée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Turquie	08/04/1973	09/03/1973	C.A.I. - 7552 04/10/1974 JORF 09/10/1974
Charte Sociale Européenne (révisée) faite à Strasbourg le 3 mai 1996. Ratifiée par : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine	01/07/1999	07/05/1999	JORF 12/02/2000
Protocole additionnel à la Charte Sociale Européenne fait à Strasbourg le 9 novembre 1995. Ratifiée par : Belgique, Chypre, Croatie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède	01/07/1999	07/05/1999	JORF 12/02/2000

AUTRES CONVENTIONS MULTILATÉRALES

Les conventions multilatérales visées ci-dessous sont des accords coordonnant les législations des États signataires pour certaines catégories professionnelles particulières.

Les principes figurant dans l'accord révisé concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans sont analogues à ceux des règlements européens. Cet accord a été ratifié par cinq États membres de l'Union européenne ainsi que par la Suisse. Il convient d'ajouter que ce texte vise les bateliers rhénans sans aucune condition de nationalité. Peuvent bénéficier de cet accord, les ressortissants de pays n'étant pas Parties à l'accord.

La convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux est ouverte à la signature de tout État européen membre de l'organisation internationale du travail.

Les conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires prévoient l'exemption de l'obligation d'assurance à la législation du pays de résidence pour le personnel diplomatique.

Textes	Date d'entrée en vigueur	Date d'enregistrement de la ratification par la France	Références publications
<u>Bateliers rhénans</u>			
Accord révisé concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans du 30 novembre 1979 (ratifié par Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse)	01/12/1987		B.J. I a) p 43 9/90 B.O. n° 90-11 bis (fascicule spécial)
Arrangement Administratif du 26 novembre 1987	01/12/1987		JORF du 11/02/1990
Accord relatif à la détermination de la législation applicable aux bateliers rhénans, conclu sur la base de l'article 16, §1 du règlement (CE) n°883/2004 : Assujettissement des personnels navigants travaillant sur le Rhin à la législation de l'État signataire sur le territoire duquel est établie l'entreprise ou la société qui assure effectivement l'exploitation du bateau. Applicable dans les relations entre la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et les Pays Bas	11/02/2011 Application rétroactive 01/05/2010		
<u>Transports internationaux</u>			
Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux du 9 juillet 1956 (Ratifiée par la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie)	01/06/1959	10/04/1959	A.S.C. - 15644 27.06.1960 JORF du 01/07/1960
Arrangement Administratif du 10 janvier 1959			A.S.C. - 15768 04/10/1960
<u>Convention de Vienne sur les relations diplomatiques</u> du 18 avril 1961 (Décret 71-284 du 29 mars 1971)	30/01/1971	31/12/1970	JORF du 17/04/1971
<u>Convention de Vienne sur les relations consulaires</u> du 24 avril 1963 (article 48) (Décret 71-284 du 29 mars 1971).	30/01/1971	31/12/1970	JORF du 18/04/1971

UNION EUROPÉENNE

***Accords d'association, de coopération,
d'association ou de partenariat***

***Règlements européens applicables aux États sui-
vants :***

- ***États membres de l'Union européenne***
- ***États Parties à l'accord sur l'Espace économique
européen (Norvège, Islande, Liechtenstein)***
- ***Suisse***
-

Accord avec les Communautés européennes

ACCORDS D'ASSOCIATION, DE COOPÉRATION, DE STABILISATION OU DE PARTENARIAT

L'union européenne a conclu des accords d'association, de partenariat, de coopération ou de stabilisation avec un nombre important d'États. Certains de ces accords contiennent des dispositions dans le domaine social qui sont plus ou moins étendues en fonction des accords en cause.

Dès 1963, un accord de ce type a été conclu avec la Turquie : il s'agit de l'Accord d'association entre la Communauté économique européenne et la Turquie. L'article 12 de cet accord prévoyait que les Parties contractantes s'inspireraient des articles 48, 49 et 50 du Traité instituant la Communauté pour réaliser graduellement la libre circulation des travailleurs.

Par règlement n° 2760/72 du Conseil du 19 décembre 1972 un protocole additionnel a été négocié. Dans ce protocole le chapitre 1 du titre II est consacré à la libre circulation des travailleurs. Conformément à l'article 39 du protocole qui prévoyait la mise en place de dispositions en matière de sécurité sociale en faveur des travailleurs de nationalité turque qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, la décision n° 3/80 du Conseil d'association fixe les règles d'égalité de traitement des travailleurs turcs qui séjournent régulièrement sur le territoire d'un État membre. Cette décision a été publiée uniquement dans un projet de règlement. Toutefois, selon la Cour de justice des Communautés européennes, en l'absence de disposition relative à son entrée en vigueur, cette décision est applicable à compter de la date de son adoption par le Conseil d'association (*Affaire C-277/94, arrêt du 10 septembre 1996*).

Par la suite, à la fin des années soixante dix, des accords prévoyant une égalité de traitement entre les ressortissants des États membres et les ressortissants des pays signataires de l'accord de coopération ont été conclus avec les pays du Maghreb. Ces accords ont été remplacés entre 1998 et 2005 dans sept pays de la méditerranée par les accords euro méditerranéens d'association qui fixent les conditions d'une coopération économique sociale et culturelle entre l'Union européenne et chaque pays partenaire.

Les accords avec l'Algérie, Israël, le Maroc et la Tunisie sont plus complets en matière de dispositions sociales que ceux passés avec l'Égypte, le Liban et la Jordanie. Les premiers accords rappellent le principe de non discrimination, donnent une définition de la notion de sécurité sociale et posent le principe de la totalisation des périodes d'assurance accomplies sur les territoires de différents États membres par des ressortissants de l'autre Partie, ainsi que celui de l'exportation des prestations et des pensions. Les modalités d'application de ces dispositions seront à fixer respectivement par chacun des Conseils d'association. Un projet de décision basé sur les accords d'association avec l'Algérie, Israël, le Maroc et la Tunisie, est en cours de discussion en vue de prévoir des règles de coordination en matière de sécurité sociale notamment en ce qui concerne l'exportation des pensions.

Les accords de stabilisation et d'association (ASA) avec les pays de la région des Balkans occidentaux (républiques issues de l'ex République Fédérative de Yougoslavie) sont destinés à la mise en œuvre progressive d'une zone de libre échange et de réformes visant à parvenir à l'adoption des normes communautaires dans le but d'un rapprochement de ces États avec l'Union européenne. Les ASA ont été pris dans la perspective d'une adhésion des États concernés à l'Europe. Ces accords ont pour objet d'opérer un rapprochement de la législation de l'État signataire avec celle de l'Union européenne dans les grands domaines et notamment en matière de libre circulation des travailleurs. Ils prévoient également l'adoption de dispositions en matière de sécurité sociale pour la totalisation des périodes d'assurance et l'exportation des prestations.

Il existe également un accord de coopération et d'union douanière avec la République de Saint Marin qui contient des dispositions de non discrimination en matière de travail et de rémunération. Il prévoit également la possibilité de faire appel à la totalisation des périodes d'assurance dans les différents États membres en matière de vieillesse, décès et invalidité.

Enfin, depuis la fin des années 90 des accords de partenariat et de coopération (APC) ont été passés avec la Russie et les nouveaux pays indépendants d'Europe orientale, du Caucase méridional et d'Asie centrale : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ukraine, Ouzbékistan et Tadjikistan. Ces accords ne contiennent en matière sociale que des dispositions préconisant l'interdiction de discrimination fondée sur la nationalité en ce qui concerne les conditions de travail, de rémunération et de licenciement.

Tous ces accords font l'objet de modifications par le biais de protocoles. C'est ainsi que lors de chaque élargissement de l'Union européenne un protocole à l'accord est signé afin de tenir compte de l'adhésion des nouveaux États membres à l'Union européenne.

Sont repris ci-après les accords suivants :

- **Accords d'association avec la Turquie**
- **Les accords de stabilisation et d'association (ASA) avec les Républiques issues de l'ex République fédérative de Yougoslavie**
- **Accords euro méditerranéens d'association avec les régions du sud de la méditerranée**
- **Accord de coopération et d'union douanière avec Saint Marin**
- **Accords de partenariat et de coopération**

Toutefois, les protocoles d'accords conclus lors de l'arrivée de nouveaux États membres dans l'Union européenne ne sont pas listés ci-dessous. Bien entendu lorsque les projets de décisions contenant les règles de coordination en matière de sécurité sociale notamment en matière d'exportation des pensions seront en vigueur, ils figureront dans ce document.

Textes	Date d'entrée en vigueur	Référence Décret	Références publications
Accords d'association			
Turquie : Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie du 12 septembre 1963, publié par décision du Conseil du 23 décembre 1963.	01/12/1964	Décret 64-1371 du 22/12/1964	JORF du 07/01/1965
Règlement (CEE) n° 2760/72 du Conseil du 19 décembre 1972 portant conclusion d'un accord additionnel , un protocole financier, signés le 23 novembre 1970, annexés à l'Accord d'association entre la Communauté économique européenne et la Turquie.	01/01/1973		JOCE L 293 du 29/12/1972
Décision 3/80 du Conseil d'association du 19 septembre 1980 relative à l'application des régimes de sécurité sociale des États membres des Communautés européennes aux travailleurs turcs et aux membres de leur famille. Cette décision n'a pas fait l'objet d'une publication officielle, mais selon la CJCE (affaire C 277/94) en l'absence de disposition relative à son entrée en vigueur, cette décision entre en vigueur à la date de son adoption.	19/09/1980		JOCE C 110 du 25/04/1983

Textes	Date d'entrée en vigueur	Référence Décret	Références publications
Accords de stabilisation et d'association (ASA)			
Albanie : Accord de stabilisation et d'association du 12 juin 2006 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie d'autre part. Cet accord remplace l'accord entre la Communauté économique européenne et la république d'Albanie du 11 mai 1992.	01/04/2009	Décret n° 2009-830 du 02/07/2009	JORF du 07/07/2009
Bosnie-et-Herzégovine : Accord de stabilisation et d'association du 16 juin 2008 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Bosnie-et-Herzégovine d'autre part.	01/06/2015	Décret n° 2015-830 du 07/07/2015	JORF du 09/07/2015
Macédoine : Accord de stabilisation et d'association du 9 avril 2001 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République yougoslave de Macédoine d'autre part. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine signé le 29 avril 1997 sous forme d'échange de lettres.	01/04/2004	Décret n° 2004-867 du 09/07/2004	JORF du 26/08/2004
Monténégro : Accord de stabilisation et d'association du 15 octobre 2007 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Monténégro d'autre part.	01/05/2010	Décret n° 2011-801 du 01/07/2011	JORF du 05/07/2011
Serbie : Accord de stabilisation et d'association du 29 avril 2008 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie d'autre part.	01/09/2013	Décret n° 2014-280 du 26/02/2014	JORF du 04/03/2014
Accords euro méditerranéens et d'association			
Algérie : Accord euro méditerranéen signé à Valence le 22 avril 2002, établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République algérienne démocratique et populaire d'autre part. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la République algérienne démocratique et populaire du 26 avril 1976.	01/09/2005	Décret n° 2007-587 du 19/04/2007	JORF du 25/04/2007
Israël : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, signé à Bruxelles le 20 novembre 1995. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et l'État d'Israël du 11 mai 1975.	01/06/2000	Décret n° 2000-701 du 18/07/2000	JORF du 27/07/2000
Maroc : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, fait à Bruxelles le 26 février 1996. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc du 25 avril 1976.	01/03/2000	Décret n° 2002-1402 du 27/11/2002	JORF du 03/12/2002
Tunisie : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, signé à Bruxelles le 17 juillet 1995. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la République tunisienne du 25 avril 1976.	01/03/1998	Décret n° 98/559 du 18/06/1998	JORF du 07/07/1998

Textes	Date d'entrée en vigueur	Référence Décret	Références publications
<p>Égypte : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part, signé à Luxembourg le 25 juin 2001. Cet accord remplace l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Égypte du 18 janvier 1977.</p>	01/06/2004	Décret n° 2004-1074 du 13/07/2004	JORF du 13/10/2004
<p>Liban : Accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, signé à Luxembourg le 17 juin 2002. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Liban du 3 mai 1977.</p>	01/04/2006	Décret n° 2006-1340 du 03/11/2006	JORF du 07/11/2006
<p>Jordanie : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 1997. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie du 18 janvier 1997.</p>	01/05/2002	Décret n° 2002-1015 du 09/07/2002	JORF du 24/07/2002
<p>Saint-Marin : Accord de coopération et d'union douanière entre la Communauté économique européenne et la République de Saint-Marin, signé le 16 décembre 1991 à Bruxelles.</p>	04/01/2002	Décret 2003-463 du 19/05/2003	JORF du 28/05/2003
Accords de partenariat et de coopération (APC)			
<p>Arménie : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg.</p>	01/07/1999	Décret n° 2001-395 du 02/05/2001	JORF du 08/05/2001
<p>Azerbaïdjan : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg.</p>	01/07/1999	Décret n° 2001-394 du 02/05/2001	JORF du 08/05/2001
<p>Géorgie : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg.</p>	01/07/1999	Décret n° 2001-403 du 02/05/2001	JORF du 11/05/2001
<p>Kazakhstan : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé le 23 janvier 1995 à Bruxelles.</p>	01/07/1999	Décret n° 2001-402 du 02/05/2001	JORF du 11/05/2001
<p>République Kirghize : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République Kirghize, d'autre part, signé le 9 février 1995 à Bruxelles.</p>	01/07/1999	Décret n° 2001-396 du 02/05/2001	JORF du 11/05/2001
<p>Moldavie : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, signé le 28 novembre 1994 à Bruxelles.</p>	01/07/1998	Décret n° 98-1056 du 18/11/1998	JORF du 25/11/1998

Textes	Date d'entrée en vigueur	Référence Décret	Références publications
Fédération de Russie : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, signé le 24 juin 1994 à Corfou.	01/12/1997	Décret n°98-425 du 22/05/1998	JORF du 31/05/1998
Ukraine : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, signé le 14 juin 1994 à Luxembourg.	01/03/1998	Décret n° 99-186 du 10/03/1999	JORF du 13/03/1999
Ouzbékistan : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Ouzbékistan, d'autre part, signé le 21 juin 1996 à Florence.	01/07/1999	Décret n° 2001-404 du 02/05/2001	JORF du 11/05/2001
Tadjikistan : Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, signé le 11 octobre 2004 à Luxembourg.	01/01/2010	Décret n° 2010-1256 du 22/10/2010	JORF du 24/10/2010

RÈGLEMENTS EUROPÉENS

L'article 45 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) institue la libre circulation des travailleurs sur le territoire de l'Union. Cette libre circulation est organisée par le règlement (UE) n° 492/2011 du 5 avril 2011 qui codifie le règlement (CEE) n°1612/68 et ses modifications successives.

L'article 48 du TFUE met en place la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale, condition indispensable pour permettre au travailleur de circuler librement.

La première coordination européenne en matière de sécurité sociale a été instituée dès 1959 avec les règlements n° 3 et n° 4, qui ont été remplacés à compter de 1973 par les règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 qui ont été modifiés à de nombreuses reprises avant d'être remplacés à leur tour à compter du 1^{er} mai 2010 par le règlement (CE) n° 883/2004 et son règlement d'application, le règlement (CE) n° 987/2009.

Les règlements ont pour but de corriger les aspects des législations nationales qui risquent de produire des effets indésirables pour le travailleur lorsque ce dernier franchit les frontières, en prévoyant des règles communes destinées à protéger les droits de sécurité sociale en cas de déplacement en Europe.

Pour régler les problèmes que peut rencontrer la personne qui exerce son droit à la libre circulation, la législation européenne met en place des principes qui ne diffèrent pas fondamentalement de ceux qui existent dans l'ordre international classique, à savoir : abolition de toute discrimination fondée sur la nationalité, maintien des droits acquis par l'exportation des prestations, totalisation des périodes d'assurance afin de permettre au travailleur migrant de ne pas perdre de droit lorsqu'il change de pays, unicité de législation applicable (affiliation à la législation d'un seul État membre, en principe dans celui du lieu de travail).

Les règlements européens s'appliquent aux personnes assurées auprès d'un régime de sécurité sociale d'un État européen : travailleurs salariés et non salariés, fonctionnaires, étudiants..., qui sont ou qui ont été soumis à la législation de un ou de plusieurs États membres, ou apatrides et réfugiés, ainsi qu'aux membres de leur famille et à leurs survivants. Il s'applique également aux survivants de travailleurs qui ont été soumis à la législation d'un ou de plusieurs États membres, quelle que soit la nationalité de ces travailleurs, lorsque les survivants sont ressortissants européens. Toutes les branches d'assurance sont visées dans le champ d'application matériel des règlements. Les régimes généraux, spéciaux, contributifs ou non contributifs ainsi que les régimes applicables aux fonctionnaires entrent dans le champ d'application de ces textes.

Les régimes conventionnels sont en principe exclus du champ d'application. Toutefois, lorsqu'il s'agit de dispositions conventionnelles servant à la mise en œuvre d'une obligation d'assurance relative aux régimes et aux branches de sécurité sociale visés à l'article 3 du règlement, cette limitation peut être levée par une déclaration de l'État membre intéressé. C'est ainsi que la France a été amenée à faire de telles déclarations pour le régime d'assurance chômage et pour les régimes de retraites complémentaires AGIRC, ARRCO.

Les règlements européens sont applicables aux ressortissants des États membres de l'Union européenne, mais également dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen aux ressortissants de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège et dans le cadre de l'accord entre l'Union européenne et la Suisse aux ressortissants Suisses.

Enfin, les ressortissants de pays tiers résidant légalement sur un territoire de l'Union européenne et qui se déplacent à l'intérieur de l'Union peuvent sous certaines conditions bénéficier des règlements européens.

TEXTES

1. Libre circulation

- Règlement (UE) n° 492/2011 du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, codifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et ses modifications successives (règlements n° 312/76 et n° 2434/92, et art. 38(1) de la Directive 2004/38/EC).
- Directive 2004/38/CE du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres
- Directive 98/49/CE du 29 juin 1998 relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté

2. Règlements de coordination

Le règlement (CE) n° 883/2004 et son règlement d'application le règlement (CE) n° 987/2009 remplacent depuis le 1^{er} mai 2010, les règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72. Cette nouvelle génération de règlements présente une coordination orientée vers l'efficacité et l'accès aux droits pour le citoyen dans les meilleures conditions possibles. Les règles de coordination sont modernisées et simplifiées.

- Les règlements (CEE) n° 1408/71 et n° 574/72 qui ont remplacé les règlements n° 3 et n° 4, relatifs à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté continueront de s'appliquer dans les relations avec les pays de l'AELE (Norvège, Islande, Liechtenstein et la Suisse), tant que les modifications apportées à l'Accord sur l'Espace économique européen et à l'Accord UE – Suisse destinées à intégrer les nouveaux règlements ne seront pas entrées en vigueur.

Règlements modificatifs

- Règlement (CE) n° 988/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, et déterminant le contenu de ses annexes (JOUE n° L284 du 30 octobre 2009).
- Règlement (UE) n° 1244/2010 de la Commission du 9 décembre 2010 modifiant les annexes VIII et IX du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et les annexes 1 et 2 du règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (JOUE n° L338 du 22 décembre 2010).
- Règlement (UE) n° 465/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (JOUE n° L 149 du 8 juin 2012) entré en vigueur le 28 juin 2012.
- Règlement (UE) n° 1224/2012 de la Commission du 18 décembre 2012 modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (JOUE n° L349 du 19 décembre 2012) entré en vigueur le 8 janvier 2013.
- Règlement (UE) n° 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013 portant adaptation de certains règlements et décisions [...] du fait de l'adhésion de la République de Croatie (JOUE L 158 du 10 juin 2013)
- Règlement (UE) n° 1372/2013 de la Commission du 19 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (JOUE n° L346 du 20 décembre 2013) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- Règlement (UE) n° 1368/2014 de la Commission du 17 décembre 2014 modifiant le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (UE) n° 1372/2013 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (JOUE n° L366 du 20 décembre 2014) entré en vigueur le 9 janvier 2015.

3. Espace économique européen

Accord sur l'Espace économique européen, signé à Porto le 2 mai 1992, Protocole portant adaptation de l'Accord signé à Bruxelles le 17 mars 1993 (loi n° 93-1274 du 2 décembre 1993, JORF du 3 décembre 1993 autorisant la ratification de l'Accord et du protocole ; JOCE n° L 1 du 3 janvier 1994). L'Accord sur l'Espace économique européen prévoit que dans le domaine de la sécurité sociale, afin d'établir la libre circulation des travailleurs salariés ou non salariés, les Parties contractantes assurent aux travailleurs, ainsi qu'à leurs ayants droit, la totalisation des périodes d'assurance pour l'ouverture et le maintien des droits aux prestations ainsi que pour le calcul de celles-ci, et le paiement des prestations en dehors de l'État compétent.

L'annexe VI "sécurité sociale" de l'Accord énumère les textes applicables : règlements, ainsi que les décisions et recommandations prises pour l'application des règlements. Cette annexe mentionne également pour les pays non-membres de l'Union européenne, les modifications des annexes des règlements afin de permettre l'application de ces textes à ces États.

Les nouveaux règlements (CE) n° 883/2004 et (CE) n° 987/2009 s'appliquent depuis le 1^{er} juin 2012 à la Norvège, au Liechtenstein et à l'Islande suite à l'entrée en vigueur des décisions du Comité mixte de l'UE-EEE n° 76/2011 du 1^{er} juillet 2011 (JOUE n° L262 du 6 octobre 2011) et n° 133/2011 du 2 décembre 2011 (JOUE n° L76 du 15 mars 2012) modifiant l'annexe VI (sécurité sociale) et le protocole 37 de l'accord EEE.

Élargissement de l'Union européenne

Lors de l'élargissement de l'Union européenne en 2004, un Accord entre l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, l'Union européenne et ses États membres et les pays candidats a été signé. Dans l'attente des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord, une application provisoire de celui-ci au 1^{er} mai 2004 a été décidée sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne et chaque État de l'AELE, membre de l'Espace économique européen (Décision du Conseil du 30 mars 2004, JOUE n° L 130 du 29 avril 2004).

Lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, un accord du 25 juillet 2007 a été conclu afin d'étendre l'Accord sur l'Espace économique européen aux deux nouveaux États membres. Cet accord est entré en vigueur le 10 novembre 2011 à la suite de l'achèvement le 8 novembre 2011 des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur (information du Conseil, JOUE L 318 du 1^{er} décembre 2011). Toutefois par échange de lettres du 25 juillet 2007 entre la Communauté européenne et chacun des États membres de l'AELE, membres de l'EEE, il avait été décidé de faire une application provisoire de l'Accord à compter du 1^{er} août 2007.

L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège appliquent les règlements (CE) n° 883/2004 et n° 987/2009 dans leurs relations avec la Croatie à titre provisoire à compter du 12 avril 2014. En effet, l'accord sur la participation de la Croatie à l'Espace Économique Européen a été signé le 11 avril 2014. Toutefois, il a été décidé par un échange de lettres effectué à cette même date, de ne pas attendre la décision du Conseil et d'appliquer provisoirement l'accord à compter du lendemain de la signature de ce dernier.

4. Union européenne - Suisse

L'Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999, entré en vigueur le 1^{er} juin 2002 (décret 2002-946 du 25 juin 2002, JORF du 2 juillet 2002), permet d'appliquer les règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72 au territoire et aux ressortissants suisses.

Dans le cadre des relations entre la Suisse et les États ayant signé l'accord sur l'Espace économique européen, un avenant à l'accord AELE a été mis en place afin de permettre l'application des dispositions communautaires entre la Suisse d'une part, et l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, d'autre part.

Pour que le règlement (CE) n° 883/2004 et son règlement d'application, (CE) n° 987/2009 puissent s'appliquer dans le cadre des relations avec la Suisse il faut que l'Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur la libre circulation soit adapté afin d'y intégrer les règlements précités. A cet égard, l'annexe II révisée de l'accord sur la libre circulation entre l'Union européenne et la Suisse est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012 [Décision n°1/2012 du Comité mixte du 31 mars 2012 (JOUE n° L 103 du 13 avril 2012)].

Élargissement de l'Union européenne

Un Protocole à l'Accord sur la libre circulation des personnes a été pris afin de tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne aux dix États membres qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004. [Décision du Conseil du 27 février 2006 portant publication du Protocole, (JOUE L 89 du 28 mars 2006), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006].

Protocole du 27 novembre 2008 relatif à l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, concernant la participation, en tant que parties contractantes à l'accord précité, de la République de Bulgarie et de la Roumanie. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 (information du Conseil, JOUE L 328 du 15 décembre 2009).

Les règlements (CE) n° 883/2004 et n° 987/2009 ne s'appliquent pas dans les relations entre la Suisse et la Croatie tant que l'Accord entre la Suisse et l'Union européenne n'a pas été étendu à la Croatie.

6. Ressortissants d'États tiers

Le règlement (CE) n° 859/2003 du 14 mai 2003 permettait d'étendre les dispositions du règlement 1408/71 et de son règlement d'application n° 574/72 aux ressortissants de pays tiers (ressortissants de pays non membres de l'Union européenne) en situation transnationale, résidant légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne autre que le Danemark.

Le règlement (CE) n° 1231/2010 du 24 novembre 2010 du Parlement européen et du Conseil a étendu le règlement (CE) n° 883/2004 et son règlement d'application (CE) n° 987/2009 aux ressortissants de pays tiers, résidant légalement sur un territoire de l'Union européenne, se trouvant en situation transnationale et ne pouvant pas bénéficier des dispositions du règlement (CE) n° 883/2004. Ce règlement ne s'applique ni au Danemark, ni au Royaume Uni.

Toutefois, les ressortissants de pays tiers peuvent continuer à bénéficier des dispositions du règlement (CEE) n° 1408/71 et de son règlements d'application (CEE) n° 574/72 dans les relations entre les États de l'Union européenne et le Royaume Uni, en application du règlement 859/2003 du 14 mai 2003 qui étendait les règlements n°1408/71 et n° 574/72 aux ressortissants d'États tiers et qui n'a pas été abrogé en ce qui concerne le Royaume-Uni.

ACCORD AVEC LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension du 27 juillet 1992, entré en vigueur le 1^{er} octobre 1994.

(Décret n° 94-1062 - JORF du 13 décembre 1994)

Cet accord est complété par quatre annexes qui définissent les modalités pratiques du transfert des droits à pension :

- Annexe I, pour les assurés du régime général
- Annexe II, pour les personnes relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite,
- Annexe III, pour les ressortissants des autres régimes spéciaux
- Annexe IV, pour les participants de l'I.R.C.A.N.T.E.C. (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques).

S'agissant des salariés relevant du régime de retraites des cadres créé par la convention collective nationale du 14 mars 1947 (A.G.I.R.C.) et les salariés des régimes de retraites complémentaires groupés par l'A.R.C.C.O., un accord spécifique a été signé entre ces régimes complémentaires et la Commission.

PARTENAIRES DE LA FRANCE

Conventions bilatérales et autres accords

Accords avec les pays ou collectivités d'outre mer

CONVENTIONS BILATÉRALES

Cette partie reprend tous les accords bilatéraux signés par la France en matière de sécurité sociale. Les premières conventions signées par la France visaient uniquement les travailleurs salariés. Les travailleurs indépendants apparaissent dans le champ d'application des accords bilatéraux pour la première fois, au cours des années quatre vingt dans l'accord avec le Canada, puis le Québec et ensuite, les États-Unis. Tous les accords conclus à partir des années 2000 (Andorre, Chili, Corée, Japon, Tunisie, le Maroc, Inde) visent les travailleurs indépendants.

S'agissant de la nationalité dans les accords bilatéraux, les premiers accords ne concernaient que les ressortissants des deux États contractant et parfois les réfugiés et apatrides. Les accords avec les États Unis et le Canada permettent aux ressortissants d'États tiers de bénéficier des dispositions relatives au détachement et des prestations d'assurance vieillesse des législations américaine et canadienne. Dans ces deux derniers accords, pour la France les ressortissants des États liés à la France par un accord, qui résident sur le territoire de l'autre États contractant (États-Unis ou Canada) peuvent bénéficier de la liquidation et de l'exportation de leur pension de vieillesse française. Aujourd'hui la plupart des nouveaux accords (Andorre, Argentine, Brésil, Chili, Corée, Inde, Japon, Québec, Uruguay) visent les ressortissants d'États tiers.

Les accords relatifs aux étudiants qui visent la réciprocité en matière d'égalité de traitement figurent également dans la liste ci-après. Dans cette liste ne sont pas repris les accords permettant uniquement aux ressortissants étrangers d'être affiliés au régime étudiant français sans condition de réciprocité. En effet depuis l'abrogation de l'article 7 de l'arrêté du 28 juillet 1989, il n'existe plus de condition de nationalité pour relever du régime étudiant en France.

En ce qui concerne les États sur les territoires desquels les règlements européens sont applicables (UE, EEE et Suisse), sont mentionnés, les accords bilatéraux conclus ou conservés pour l'application des règlements européens et qui figurent dans les annexes de ces règlements.

S'agissant des accords passés dans le cadre du conseil de l'Europe, lorsque la France a ratifié l'accord, il est fait mention de l'accord sous la rubrique du pays qui a également ratifié l'accord.

Toujours à des fins récapitulatives, figurent également à la rubrique du pays concerné les références aux accords de coopération, d'association, signés par l'Union européenne et ses États membres d'une part, et des États tiers d'autre part.

Les pays et collectivités d'outre mer ont institué en vertu de la compétence que leur attribue leur statut, des régimes locaux de sécurité sociale totalement distincts des régimes métropolitains. Ils ne peuvent donc être assimilés au territoire français en matière de sécurité sociale. Afin de pouvoir coordonner les régimes locaux applicables dans ces territoires et les régimes métropolitains de sécurité sociale, des accords ont été conclus avec la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Saint Pierre et Miquelon. Ces accords sont très complets, ils visent pratiquement toutes les branches d'assurance, et leur champ d'application personnel vise toutes les personnes assurées, quelle que soit leur nationalité.

Enfin, s'agissant des États anciennement placés sous la souveraineté de la France, certains ont signé des conventions d'établissement qui comportent des dispositions instituant entre les nationaux des deux Parties une égalité de traitement comparable à l'égalité de traitement existant dans les conventions bilatérales ou multilatérales signées par la France. S'agissant des autres États ayant appartenu à la communauté française de 1958 et qui n'ont signé avec la France aucune convention d'établissement ou aucune convention bilatérale, le ministère avait décidé en 1962 de leur faire bénéficier à titre provisoire, du maintien du *statut quo ante*. Avant la modification de l'article L 311-7 du code de la sécurité sociale, ces dispositions étaient très importantes dans la mesure où les intéressés pouvaient prétendre quel que soit leur lieu de résidence, à la liquidation et au paiement de leur pension de vieillesse.

Liste des pays avec lesquels la France a conclu un accord de sécurité sociale

<i>Pays</i>	<i>Signature de l'accord</i>	<i>Entrée en vigueur</i>
Algérie	1 ^{er} octobre 1980	1 ^{er} février 1982
Andorre *	04 juin 2003	1 ^{er} juin 2003
Argentine	22 septembre 2008	1 ^{er} novembre 2012
Bénin	06 novembre 1979	1 ^{er} septembre 1981
-et-Herzégovine ¹ (échange de lettres)	03 et 04 décembre 2003	04 janvier 2004
Brésil	15 décembre 2011	1 ^{er} septembre 2014
Cameroun	05 novembre 1990	1 ^{er} mars 1992
Canada*	09 février 1979	1 ^{er} mars 1981
Cap-Vert	15 janvier 1980	1 ^{er} avril 1983
Chili*	25 juin 1999	1 ^{er} septembre 2001
Congo	11 février 1987	1 ^{er} juin 1988
Corée*	25 février 2005	1 ^{er} juin 2007
Côte d'Ivoire	16 janvier 1985	1 ^{er} janvier 1987
Gabon	02 octobre 1980	1 ^{er} février 1983
Guernesey	10 juillet 1956	1 ^{er} mai 1958
Inde*	30 septembre 2008	1 ^{er} juillet 2011
Israël	17 décembre 1965	1 ^{er} octobre 1966
Japon*	6 décembre 2004	1 juin 2007
Jersey	10 juillet 1956	1 ^{er} mai 1958
Kosovo	04 et 06 février 2013	06 février 2013
Macédoine ¹ (échange de lettres)	13 et 14 décembre 1995	14 décembre 1995
Madagascar	08 mai 1967	1 ^{er} mars 1968
Mali	12 juin 1979	1 ^{er} juin 1983
Maroc*	22 octobre 2007	1 ^{er} juin 2011
Mauritanie	22 juillet 1965	1 ^{er} février 1967
Monaco	28 février 1952	1 ^{er} avril 1954
Monténégro ²	26 mars 2003	26 mars 2003
Niger	28 mars 1973	1 ^{er} novembre 1974
Philippines	07 février 1990	1 ^{er} novembre 1994
Québec Entente*	17 décembre 2003	1 ^{er} décembre 2006
Québec Protocole (étudiants et coopération)³	19 décembre 1998	1 ^{er} juillet 2000
Saint-Marin	12 juillet 1949	1 ^{er} janvier 1951
Sénégal	29 mars 1974	1 ^{er} septembre 1976
Togo	07 décembre 1971	1 ^{er} juillet 1973
Tunisie*	17 décembre 1965	1 ^{er} septembre 1966
Turquie	20 janvier 1972	1 ^{er} août 1973
Uruguay	06 décembre 2010	1 ^{er} juillet 2014

¹ Ces États issus d'une partition ont déclaré reprendre pour leur compte, au moyen d'un échange de lettres, les accords conclus avec la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

² Cette république n'a pas déclaré au moyen d'un échange de lettres se considérer liée par les anciens accords. Toutefois, une telle procédure n'est pas nécessaire pour maintenir les liens contractuels existants.

³ 1^{er} juillet 2000 en ce qui concerne les dispositions relatives à l'assurance maladie et le 1^{er} janvier 2001 en ce qui concerne les dispositions relatives à l'assurance accidents du travail.

*Ces accords visent les travailleurs indépendants.

Ci-après la liste des États partenaires de la France. Pour chaque État, sont recensés, dans un premier temps, les conventions bilatérales, puis les autres accords mentionnés dans les rubriques précédentes.

ALBANIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de stabilisation et d'association du 12 juin 2006 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie d'autre part. Cet accord remplace l'accord entre la Communauté économique européenne et la république d'Albanie du 11 mai 1992.	01/04/2009	JORF du 07/07/2009
Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant	Cf. Conseil de l'Europe	
Charte sociale européenne (révisée)		

ALGÉRIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole n° 3 du 19 janvier 1965 (décret n° 65-372 du 14 mai 1965 - JO du 19 mai 1965) relatif aux périodes d'assurance vieillesse accomplies par des ressortissants français en Algérie avant le 1 ^{er} juillet 1962 (maintenu en vigueur en application de l'article 70 § 3 de la Convention du 19 mai 1965)	01/05/1965	BJ Ia) P 41 - 21/1965
Accord du 16 décembre 1964 relatif aux régimes complémentaires de retraite et échange de lettre, annexe et date	01/01/1969	ASC 18019 – 21/01/1965
Protocole du 6 mai 1972 relatif aux modalités de transfert des cotisations dues à des organismes de sécurité sociale et de prévoyance sociale par des débiteurs résidant ou ayant résidé en Algérie	06/05/1972 (date d'effet)	CAI 4680 – 06/06/1973
Convention générale du 1^{er} octobre 1980 (décret n° 82-166 du 10 février 1982 - JO du 17 février 1982)	01/02/1982	CAI 22368 – 10/02/1982
Protocole général du 1 ^{er} octobre 1980 (assurances sociales des étudiants, régime d'assurance général des élèves des écoles nationales de la marine marchande et des écoles d'apprentissage maritime, A.V.T.S.)	01/02/1982	CAI 22368 – 10/02/1982
Protocole annexe du 1 ^{er} octobre 1980 "soins de santé"	01/02/1982 effet au 01/01/1981	CAI 22368 – 10/02/1982
Avenant du 1 ^{er} octobre 1980 modifiant le protocole du 6 mai 1972 (décret n° 81-1089 du 8 décembre 1981 - JO du 12 décembre 1981)	01/10/1980	BO 21971 – C.A.I. SNS 81/50 – 08/12/1981
Avenant n° 2 du 22 décembre 1985 (décret n° 87-119 du 17 février 1987 - JO du 22 février 1987) modifiant le Protocole du 6 mai 1972	22/12/1985	C.A.I. – 87 – 9115 ASE 87/8-2
Avenant n° 3 du 16 avril 1992 modifiant le Protocole du 6 mai 1972 relatif aux modalités de transfert de cotisations (décret n° 93-1161 du 7 octobre 1993 - JORF n° 240 du 15 octobre 1993)	16/04/1992	SS 9-92 n° 1972 MASSV 93/41
Échange de lettres relatif au régime de retraite des clercs et employés de notaires du 22 décembre 1985 (décret n° 90-279 du 26 mars 1990 - JO du 30 mars 1990)	01/03/1990	C.A.I. - 535 – 1990
Échange de lettres relatif aux régimes de retraite des fonctionnaires et agents de la banque d'Algérie du 22 décembre 1985 (JO du 30 mars 1990)	01/03/1990	C.A.I. - 536 – 1990
Échange de lettres du 22 décembre 1985 relatif au régime de retraite des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways (décret n° 90-253 du 14 mars 1990 - JO du 22 mars 1990)	01/03/1990	SS 9-92 n° 490 1990 SPS 90/12

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif général du 28 octobre 1981	01/02/1982	BJ la) P 41 - 24/1983
Arrangement administratif du 28 octobre 1981 relatif aux modalités d'application du Protocole annexe à la Convention générale relatif aux soins de santé dispensés en France à certaines catégories d'assurés sociaux algériens	01/02/1982 effet au 01/01/1981	BJ la) P 41 - 24/1983
Arrangement administratif complémentaire n° 1 fixant des modèles de formulaires servant à l'application de la Convention, signé le 16 décembre 1981	01/02/1982	BJ la) P 41 - 41/1983
Arrangement administratif pris en application de l'article 6 § 6 de la Convention ("gens de mer") signé le 28 octobre 1981	01/02/1982	-
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 25 juin 1987 (marins - formulaires)	01/02/1982	-
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 9 novembre 1988 modifiant et complétant l'article 102 de l'arrangement administratif général du 28 octobre 1981 (organisme de liaison)	09/11/1988	SS 9-92 n° 670 - 1990 SPS 90/16
Arrangement administratif complémentaire n° 4 (modification formulaires) du 25 janvier 1990	25/01/1990	SS 9-92 n° 671 - 1990 SPS 90/16
Arrangement administratif complémentaire n° 5 du 22 octobre 1993 (remboursement des prestations en nature servies aux détachés et à leurs ayants droit)	22/10/1993	SS 9-92 n° 2295 MASSV 93/48
Arrangement administratif complémentaire n° 6 du 9 décembre 1994 (frais d'expertises, enquêtes et examens médicaux)	09/12/1994	SS 9-92 n° 1837 MSP/MIE/SG 95/34
Arrangement administratif complémentaire n° 7 du 12 mars 1999 (procédure de détachement, actualisation des prestations familiales pour détaché et modification des formulaires vieillesse et survivant)	12/03/1999	BO SS 9-92 n° 1216 MES 99/17
Arrangement administratif complémentaire n° 8 du 13 septembre 2000 modifiant et complétant l'arrangement administratif général du 28 octobre 1981 (notion de travailleur, prestations en nature de grande importance)	01/10/2000	BO SS 9-92 MES 2001/5
Arrangement administratif complémentaire n° 9 du 25 avril 2002 (revalorisation du seuil pour l'autorisation d'octroi des prestations en nature de grande importance, nouveaux formulaires à annexer à la demande de pension de survivant)	01/06/2002	BO SS 9-92 MASTS 2002/25
<u>Autres accords :</u>		
Accord euro-méditerranéen du 22 avril 2002 établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République algérienne démocratique et populaire, d'autre part.	01/09/2005	JORF du 25/04/2007

ALLEMAGNE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Pour l'application des règlements européens</u>		
Accord complémentaire n° 4 du 10 juillet 1950 à la Convention de la même date, dans la rédaction qui figure dans l'accord complémentaire n° 2 du 18 juin 1955 (prise en compte des périodes d'assurance accomplies entre le 1 ^{er} juillet 1940 et le 30 juin 1950).	01/01/1952	JORF du 19/01/1952
Titre I dudit Accord complémentaire n° 2 (prise en compte des périodes d'assurance accomplies avant le 8 mai 1945)	01/01/1952	JORF du 19/01/1952

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Points 6, 7 et 8 du Protocole général du 10 juillet 1950 à la Convention générale de la même date (dispositions administratives).	01/01/1952	A.S. 12255 19/05/1952
Titres II, III et IV de l'accord du 20 décembre 1963 (sécurité sociale du Land de Sarre).	-	-
Accord du 26 mai 1981 mettant en œuvre l'article 92 du règlement - recouvrement de cotisations de sécurité sociale (décret n° 83-857 du 19 septembre 1983 – JO du 28 septembre 1983).	30/06/1983	C.A.I. 1635 19/09/1983
Accord quadripartite (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni) du 28 novembre 2001 pris en application de l'article 17 du Règlement (CEE) n° 1408/71 concernant la législation de sécurité sociale applicable à certains salariés employés de la société Airbus SAS, de ses sociétés nationales et de ses filiales	11/07/2001	C.A.I. 1635 19/09/1983
<u>Autres accords</u>		
Accord-cadre du 22 juillet 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la coopération sanitaire transfrontalière.	01/04/2007	JORF du 19/06/2007
Accords intérimaires européens		
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		
Code européen de la sécurité sociale		
Charte sociale européenne		
Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans		
		Cf. Conseil de l'Europe
		Cf. Conventions multilatérales

ANDORRE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 12 décembre 2000 (décret n° 2003-489 du 4 juin 2003 - JORF du 12 juin 2003) portant publication de la Convention de sécurité sociale entre la République Française et la Principauté d'Andorre	01/06/2003	BO SS 9-92 BO RIE 1740 MASTS 2003/24
Arrangement administratif général du 23 janvier 2001 relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale entre la République française et la Principauté d'Andorre du 12 décembre 2000	01/06/2003	BO SS 9-92 MASTS 2003/36
Charte sociale européenne (révisée)		Cf. Conseil de l'Europe

ARGENTINE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention du 22 septembre 2008 (décret n° 2012-1177 du 22 octobre 2012) entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Argentine	01/11/2012	JORF du 25/10/2012
Arrangement administratif général relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Argentine du 22 septembre 2008	01/11/2012	JORF du 25/10/2012

ARMÉNIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg (décret n° 2001-395 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 08/05/2001
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

AUTRICHE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne	Cf. Conseil de l'Europe	

AZERBAÏDJAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg (décret n° 2001-394 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 08/05/2001
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

BELGIQUE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Autres accords</u>		
Accord-cadre du 30 septembre 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur la coopération sanitaire transfrontalière (décret n°2011-449 du 22 avril 2011)	01/03/2011	JORF du 24/04/2011
Accord-cadre du 21 décembre 2011 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la région wallonne du Royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées (décret n°2014-316 du 10 mars 2014)	01/03/2014	JORF du 12/03/2014
Accords intérimaires européens	Cf. Conseil de l'Europe	
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		
Code européen de sécurité sociale		
Charte sociale européenne		
Charte sociale européenne (révisée)		
Protocole additionnel à la charte sociale		
Convention européenne concernant la sécurité sociale des transports internationaux		
Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans	Cf. Conventions multilatérales	

BÉNIN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 6 novembre 1979 (décret n° 81-832 du 4 septembre 1981 - JO du 9 septembre 1981)	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Protocole n° 1 du 6 novembre 1979 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux béninois ou français qui se rendent au Bénin	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Protocole n° 2 du 6 novembre 1979 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Protocole n° 3 du 6 novembre 1979 relatif à l'octroi aux ressortissants béninois de l'A.V.T.S. de la législation française	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Protocole n° 4 du 6 novembre 1979 relatif à l'octroi des prestations de vieillesse non contributives de la législation française aux ressortissants béninois résidant en France	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Protocole n° 5 du 6 novembre 1979 relatif à l'allocation supplémentaire du F.N.S.	01/09/1981	C.A.I. - 21442 04/09/1981
Arrangement administratif général du 11 mars 1983 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/04/1983	BJ I a) P 41 11/86
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 11 mars 1983 pris en application du Protocole n° 1	01/09/1981	BJ I a) P 41 11/86
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 22 novembre 1985 fixant les modèles de formulaires	01/01/1986	BJ I a) P 41 11/86

BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Échange de lettres des 3 et 4 décembre 2003 entre la France et la Bosnie-et-Herzégovine relatif à la succession en matière de traités conclus entre la France et la République socialiste fédérative de Yougoslavie (décret n° 2004-96 du 26 janvier 2004)	04/12/2003	JORF du 31/01/2004
Convention générale du 5 janvier 1950 (décret n° 51-457 du 19 avril 1951 - JO du 24 avril 1951)	01/04/1951	A.S. 11778 19/04/1951
Avenant du 8 février 1966 (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 – JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Protocole du 8 février 1966 relatif aux soins de santé garantis aux étudiants (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 13 février 1969 (décret n° 71-195 du 10 mars 1971 – JO des 15 et 16 mars 1971) relatif à la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles	01/02/1971	C.A.I. 366 10/03/1971
Avenant du 31 janvier 1973 (décret n° 74-685 du 29 juillet 1974 – JO du 6 août 1974)	01/07/1974 01/02/1973 (date d'effet)	C.A.I. 7221 29/07/1974 BO SP-SS 74/32
Avenant du 30 octobre 1974 (décret n° 76-930 du 11 octobre 1976 – JO du 16 octobre 1976)	01/06/1976	C.A.I. 11645 11/10/1976

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Échange de lettres des 20 juin et 11 octobre 1976 modifiant l'article 26 de la convention et permettant d'appliquer aux salariés agricoles les mêmes dispositions qu'à ceux du commerce et de l'industrie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (décret n° 79-289 du 30 mars 1979 - JO du 10 avril 1979)	31/10/1978	C.A.I. 16459 30/03/1979
Accord concernant les travailleurs salariés saisonniers yougoslaves occupés en France et français occupés en Yougoslavie (décret n° 70-822 du 9 septembre 1970)	01/09/1970	A.S.C. 21547 BOSS 40/70
Arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 (paiement des prestations) - (circulaire ministérielle n° 1 SS du 5 janvier 1953)	01/04/1951	JO du 14/01/1953, rectificatif JO du 23/01/1953
Arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952, abrogé par l'arrangement administratif du 23 janvier 1967	-	-
Arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952, abrogé par l'arrangement administratif du 13 mars 1968	-	-
Arrangement administratif du 23 janvier 1967 (allocations familiales) - (décret n° 68-245 du 12 mars 1968 - JO du 19 mars 1968) modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 et abrogeant l'arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	01/02/1967	A.S.C. 19233 23/05/1967
Arrangement administratif complémentaire du 13 mars 1968 modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 19 décembre 1952 et l'arrangement administratif du 23 janvier 1967, et abrogeant l'arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952 (décret n° 69-26 du 3 janvier 1969 - JO du 11 janvier 1969)	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif du 13 mars 1968 concernant les modalités d'application de la Convention générale aux travailleurs des mines et entreprises assimilées	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif pour l'application de l'Accord du 5 mars 1970 concernant les travailleurs saisonniers	01/09/1970	C.A.I. BOSP SS 20/71
Arrangement administratif du 29 avril 1971 portant application de l'Avenant du 13 février 1969	01/02/1967	BOSP SS 72/40 C.A.I. 3/52
Arrangement administratif complémentaire du 28 mai 1981 (formulaires de rapport médical, certificat de vie)	28/05/1981	BOSN – S 81/36 C.A.I. 2/435
Arrangement administratif complémentaire du 19 novembre 1982 (modification formulaires)	19/11/1982	BOSN –S 83/16 C.A.I. 718
Arrangement administratif complémentaire du 22 mai 1987 (données statistiques)	22/05/1987	BO ASE 87/31 C.A.I. 99/42
Arrangement administratif complémentaire du 14 juin 1991 modifiant les arrangements administratifs du 23 janvier 1967 et du 13 mars 1968 (dispositions financières)	01/01/1990	BO MASI 92/13 SS 9-92 - 640
<u>Autres accords</u>		
Accord de stabilisation et d'association du 16 juin 2008 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Bosnie-et-Herzégovine d'autre part	01/06/2015	JORF du 09/07/2015
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

BRÉSIL

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 15 décembre 2011 entre la République française et la République fédérative du Brésil (décret n° 2014-1013 du 8 septembre 2014)	01/09/2014	JORF du 10/09/2014
Accord du 22 avril 2013 portant application de l'Accord de sécurité sociale entre la République française et la République fédérative du Brésil du 15 décembre 2011	01/09/2014	JORF du 15/11/2014

BULGARIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	
Accord de coopération administrative entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la lutte contre l'emploi non déclaré et au respect du droit social en cas de circulation transfrontalière de travailleurs et de services, signé le 30 mai 2008 à Sofia (décret n° 2015-43 du 21 janvier 2015)	01/06/2014	JORF du 23/01/2015

CAMEROUN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 5 novembre 1990 (décret 92-223 du 10 mars 1992 - JO du 12 mars 1992)	01/03/1992	SS 9-92 n° 532 et n° 1070 MASI 92/11 - 92/25
Protocole n° 1 relatif aux étudiants du 5 novembre 1990 (décret 92-223 du 10 mars 1992 - JO du 12 mars 1992)	01/03/1992	SS 9-92 n° 532 et n° 1070 MASI 92/11 - 92/25 SS 9-92 n°1796 MASI 92/40 rectificatif
Arrangement administratif général du 5 novembre 1990	01/03/1992	SS 9-92 n° 1070 MASI 92/25 SS 9-92 n°1796 MASI 92/40 rectificatif

CANADA

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord d'Ottawa du 9 février 1979 (décret n° 81-353 du 8 avril 1981 - JO du 16 avril 1981)	01/03/1981	MD 6 20629 08/04./981
Protocole du 9 février 1979 relatif à la sécurité sociale (A.V.T.S., A.V.N.S., allocation spéciale, F.N.S., assurances sociales des étudiants) - (décret n° 81-353 du 8 avril 1981 - JO du 16 avril 1981)	01/03/1981	MD 6 20629 08/04/1981
Arrangement administratif du 21 octobre 1980 relatif aux modalités d'application de l'Accord (annexe à la lettre ministérielle n° 8185 du 21 janvier 1982)	01/03/1981	BJ I a) P 41
Arrangement administratif complémentaire du 4 novembre 1980 fixant les modèles de formulaires (annexe à la lettre ministérielle précitée)	01/03/1981	BJ I a) P 41

CAP-VERT

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 15 janvier 1980 (décret n° 83-509 du 10 juin 1983 - JO des 20 et 21 juin 1983)	01/04/1983	C.A.I. 1058 – 10/06/1983
Protocole général du 15 janvier 1980 (AVTS, étudiants) - (décret n° 83-509 du 10 juin 1983 - JO des 20 et 21 juin 1983)	01/04/1983	C.A.I. 1058 – 10/06/1983
Arrangement administratif général du 18 décembre 1986	01/04/1983	BJ I a) P 41 jaune - 21/87
Arrangement administratif du 6 mars 1987	06/03/1987	BJ I a) P 41 jaune - 21/87
Arrangement administratif complémentaire n° 1 fixant les modèles de formulaires du 6 mars 1987	01/04/1983	BJ I a) P 41 jaune - 21/87

CHILI

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 25 juin 1999 (décret n° 2001-759 du 28 août 2001)	01/09/2001	JO du 30/08/2001
Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale entre la République française et la République du Chili	01/09/2001	BO SS 9-92 MES 2001/43

CHYPRE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens Code européen de la sécurité sociale du 16 avril 1964 Charte sociale européenne Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale		Cf. Conseil de l'Europe

CONGO

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 11 février 1987 (décret n° 88-757 du 9 juin 1988 - JO du 15 juin 1988)	01/06/1988	C.A.I. 11782 1988
Protocole n° 1 du 11 février 1987 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux congolais ou français qui se rendent au Congo (décret n° 88-757 du 9 juin 1988 - JO du 15 juin 1988)	01/06/1988	C.A.I. 11782 1988
Protocole n° 2 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants du 11 février 1987 (décret n° 88-757 du 9 juin 1988 - JO du 15 juin 1988)	01/06/1988	C.A.I. 11782 1988*
Protocole n° 3 relatif à l'octroi aux ressortissants de la République Populaire du Congo résidant en France des prestations de vieillesse non contributives de la législation française du 11 février 1987 (décret n° 88-757 du 9 juin 1988 - JO du 15 juin 1988)	01/06/1988	C.A.I. 11782 1988
Arrangement administratif général du 11 mars 1988 relatif aux modalités d'application de la Convention du 11 février 1987	01/06/1988	BJ I a) P 41 6/89
Arrangement administratif complémentaire du 11 mars 1988 relatif à l'application du protocole n° 1 du 11 février 1987	01/06/1988	BJ I a) P 41 6/89

CORÉE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 6 décembre 2004 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée (décret n° 2007-1021 du 14 juin 2007)	01/06/2007	JORF du 17/06/2007
Arrangement administratif général du 19 mai 2006 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée	01/06/2007	non publié

CÔTE D'IVOIRE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 16 janvier 1985 (décret n° 87-123 du 12 février 1987 - JO du 25 février 1987)	01/01/1987	CAI 9161 - 1987
Protocole n° 1 du 16 janvier 1985 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou ivoiriens se rendant en Côte d'Ivoire (décret n° 87-123 du 12 février 1987 - JO du 25 février 1987)	01/01/1987	CAI 9161 - 1987
Protocole n° 2 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 87-123 du 12 février 1987 - JO du 25 février 1987)	01/01/1987	CAI 9161 - 1987
Avenant n° 1 (décret n° 90-252 du 14 mars 1990 - JO du 22 mars 1990)	30/01/1990	SS 9-92 n° 489 SPS 90/12
Arrangement administratif général du 25 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la Convention du 16 septembre 1985	01/01/1987	BJ Ia) P 41 - 29/1987
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 25 octobre 1985 fixant les modalités d'application du Protocole n° 1 relatif au maintien de certains avantages sociaux de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou ivoiriens se rendant en Côte d'Ivoire, du 25 octobre 1985	01/01/1987	BJ Ia) P 41 - 29/1987

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 5 novembre 1986 fixant les modèles de formulaires	01/01/1987	BJ la) P 41 - 29/1987
Arrangement administratif concernant les marins	01/01/1987	Fascicule spécial 88/4
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 13 décembre 1988 modifiant l'arrangement administratif général	30/01/1990	BJ la) P 41 - 34/1990
Arrangement Administratif n° 4 du 23 juillet 1998 modifiant l'arrangement administratif général (détachement, prolongation, organisme compétent)	Application provisoire au 23/07/1998	non publié
Arrangement administratif n° 5 du 23 juillet 1998 fixant les modèles de formulaires (prolongation, détachement)	Application provisoire au 23/07/1998	non publié

DANEMARK

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p><u>Pour l'application des règlements européens</u></p> <p>Arrangement administratif du 29 juin 1979 et arrangement additionnel du 2 juin 1993 concernant la renonciation partielle au remboursement au titre des articles 36 § 3 et 63 § 3 (prestations en nature) en cas de maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, et la renonciation réciproque au remboursement au titre de l'article 105 § 2 (frais de contrôle administratif et médical) du règlement d'application (renonciation partielle au remboursement des dépenses pour les prestations en nature servies en cas de maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles et la renonciation au remboursement des frais de contrôle administratif et médical).</p>	Accord dénoncé avec effet le 01/02/2013	BO SS 9-91 MASI 93/2
<p><u>Autres accords</u></p> <p>Accords intérimaires européens</p> <p>Accord européen sur le placement au pair</p> <p>Convention européenne d'assistance sociale et médicale</p> <p>Code européen de sécurité sociale</p> <p>Charte sociale européenne</p>	Cf. Conseil de l'Europe	

ÉGYPTE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole du 13 avril 1990 relatif au régime de protection sociale des étudiants (décret n° 92-1021 du 21 septembre 1992 - JO du 25 septembre 1992)	01/08/1992	BJ P 41 n° 40/92
<p><u>Autre accord</u></p> <p>Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part, signé à Luxembourg le 25 juin 2001 (décret n° 2004-1074 du 13 juillet 2004). Cet accord remplace l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Égypte du 18 janvier 1977.</p>	01/06/2004	JORF du 13/10/2004

ESPAGNE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p><u>Pour l'application des règlements européens</u></p> <p>Accord quadripartite (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni) du 28 novembre 2001 pris en application de l'article 17 du règlement (CEE) n° 1408/71 concernant la législation de sécurité sociale applicable à certains salariés employés de la société Airbus SAS, de ses sociétés nationales et de ses filiales</p> <p>Accord du 17 mai 2005 fixant les modalités de gestion et de règlement des créances réciproques de soins de santé en application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72</p>	<p>11/07/2001</p> <p>17/05/2005</p>	<p>SS 9-94 MES 2002/2</p> <p>DSS/DACI/2005-397 du 26/08/2005</p>
<p><u>Autres accords</u></p> <p>Accord-cadre du 27 juin 2008 entre la République française et le Royaume d'Espagne sur la coopération sanitaire transfrontalière (décret n° 2015-367 du 30 mars 2015)</p> <p>Accords intérimaires européens</p> <p>Convention européenne d'assistance sociale et médicale</p> <p>Accord européen sur le placement au pair</p> <p>Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant</p> <p>Code européen de sécurité sociale</p> <p>Charte sociale européenne</p>	<p>01/12/2014</p>	<p>JORF du 01/04/2015</p>
		<p>Cf. Conseil de l'Europe</p>

ESTONIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p>Charte sociale européenne (révisée)</p> <p>Accords intérimaires européens</p> <p>Convention européenne d'assistance sociale et médicale</p> <p>Code européen de sécurité sociale</p>		<p>Cf. Conseil de l'Europe</p>

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p>Échange de lettres diplomatiques des 10 et 24 mai 1968 au sujet du paiement des rentes et pensions de vieillesse et d'invalidité (instructions des demandes, paiement des avantages, égalité totale de traitement), (décret n° 68-580 du 26 juin 1968 - JO du 30 juin 1968)</p>	<p>01/06/1968</p>	<p>A.S.C. 19990 26/06/1968</p>
<p>Étudiants boursiers officiels : circulaire ministérielle n° 92 SS du 13 octobre 1958</p>	<p>01/11/1958</p>	<p>R.S.0.1. 14846 13/10/1958</p>
<p>Accord de sécurité sociale du 2 mars 1987 (décret n° 88-610 du 5 mai 1988 - JO du 8 mai 1988)</p>	<p>01/07/1988</p>	<p>CAI 11556 - 1988</p>

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif relatif à l'application de l'Accord de sécurité sociale entre la République française et les États-Unis d'Amérique du 21 octobre 1987	01/07/1988	BJ la) P 41 - 29/1988
Dispositions pour l'application de l'Accord de sécurité sociale du 2 mars 1987 et de l'arrangement administratif du 21 octobre 1987 entre la France et les États-Unis d'Amérique du 20 novembre 1987	01/07/1988	BJ la) P 41 - 29/1988

FINLANDE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale		Cf. Conseil de l'Europe

GABON

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 2 octobre 1980 (décret n° 83-633 du 6 juillet 1983 JO du 13 juillet 1983, rectificatif JO du 6 août 1983)	01/02/1983	BJ la) P 41 - 28/1983
Protocole du 2 octobre 1980 (octroi aux ressortissants de la république gabonaise résidant en France des prestations de vieillesse non contributives de la législation française - décret n° 83-633 du 6 juillet 1983 - JO du 13 juillet 1983)	Rectificatif paru au JO du 06/08/1983	BJ la) P 41 - 28/1983
Protocole du 2 avril 1981 relatif au régime de sécurité sociale des étudiants (décret n° 89-155 du 6 mars 1989 - JO du 10 mars 1989)	01/11/1988	BJ la) P 41 - 15/89
Avenant n°1 à la Convention signé le 7 décembre 2000 (modification de la durée de détachement, chapitre vieillesse en introduisant une possibilité de transfert de cotisations - décret n° 2004-957 du 2 septembre 2004)	05/08/2004	JORF du 09/09/2004
Arrangement administratif général du 2 avril 1981	01/02/1983	BJ la) P 41 - 42/1983
Arrangement administratif concernant les marins français du 2 avril 1981	01/02/1983	BJ la) P 41 - 6/1985
Arrangement Administratif complémentaire n° 1 du 15 juin 1984 fixant les modèles de formulaires	01/07/1984	BJ la) P 41 - 32/1984
Arrangement administratif modificatif n° 1 modifiant l'arrangement administratif général du 2 avril 1981 relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République gabonaise et le Gouvernement de la République française du 20 octobre 2000 (paiement direct des prestations vieillesse)	20/10/2000	BO SS 9-92 MES 2001/3

GÉORGIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, signé le 22 avril 1996 à Luxembourg (décret n° 2001-403 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 11/05/2001

GRÈCE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens Convention européenne d'assistance sociale et médicale Code européen de sécurité sociale Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale		Cf. Conseil de l'Europe

HONGRIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne Charte sociale européenne (révisée)		Cf. Conseil de l'Europe

INDE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 30 septembre 2008 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde (décret n° 2011-599 du 27 mai 2011)	01/07/2011	JORF du 29/05/2011
Arrangement administratif général du 30 juin 2010 relatif aux modalités d'application de l'Accord de sécurité sociale du 30 septembre 2008.	01/07/2011	Site du Cleiss
Arrangement administratif complémentaire du 30 juin 2010 fixant les modèles de formulaires pour l'application de l'accord	01/07/2011	Site du Cleiss

IRAK

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole du 7 avril 1972 relatif au régime de protection sociale des étudiants (décret n° 73-328 du 14 mars 1973 - JO du 23 mars 1973)	01/03/1973	C.A.I. 4137 14/03/1973

IRLANDE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de renonciation au remboursement de dépenses de soins de santé (échanges de lettres du 30 juillet 1980 et du 26 septembre 1980 concernant la renonciation réciproque au remboursement des prestations en nature et au remboursement des frais de contrôle administratif et médical)	dénoncé avec effet au 01/01/2013	courrier ministériel du 02/08/2012
Accords intérimaires européens Convention européenne d'assistance sociale et médicale Code européen de sécurité sociale Charte sociale européenne Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale	Cf. Conseil de l'Europe	

ISLANDE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens Convention européenne d'assistance sociale et médicale Charte sociale européenne	Cf. Conseil de l'Europe	

ISRAËL

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 17 décembre 1965 (décret n° 66-784 du 14 octobre 1966 - JO du 23 octobre 1966)	01/10/1966	A.S.C. 18888 14/10/1966
Protocole du 17 décembre 1965 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 66-784 du 14 octobre 1966 - JO du 23 octobre 1966)	01/10/1966	A.S.C. 18888 14/10/1966
Arrangement administratif du 25 mai 1967 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/10/1966	A.S.C. 18888 14/10/1966
<u>Autres accords</u>		
Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, signé à Bruxelles le 20 novembre 1995 (décret n°2000-701 du 18 juillet 2000)	01/06/2000	JORF du 27/07/2000
Protocole à l'Accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion des dix nouveaux États membres, signé à Bruxelles le 23 février 2006	01/01/2006	JOUE L 149 du 02/06/2006
Protocole à l'Accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, concernant l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie	01/01/2007	JOUE L 317 du 05/12/2007

ITALIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Pour l'application des règlements européens</u>		
Échange de lettres des 14 mai et 2 août 1991 concernant les modalités d'apurement des créances réciproques au titre de l'article 93 du règlement (CEE) n° 574/72.	dénoncé avec effet au 01/01/2013	-
Échange de lettres complémentaires des 22 mars et 15 avril 1994 concernant les modalités d'apurement des créances réciproques au titre des articles 93, 94, 95 et 96 du règlement (CEE) n° 574/72.	dénoncé avec effet au 01/01/2013	-
Échange de lettres des 2 avril 1997 et 20 octobre 1998 modifiant échange de lettres mentionné aux points b) et c) concernant les modalités de liquidation des créances réciproques au titre des articles 93, 94, 95 et 96 du règlement d'application	dénoncé avec effet au 01/01/2013	-
Accord du 28 juin 2000 concernant la renonciation partielle au remboursement des dépenses visées à l'article 105, § 1 du règlement (CEE) n° 574/72 pour les frais de contrôle administratif et médical visés à l'article 51 du règlement précité	28/06/2000	-
<u>Autres accords</u>		
Accords intérimaires européens		
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		
Accord européen sur le placement au pair		
Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant		
Code européen de sécurité sociale		
Charte sociale européenne		
Charte sociale européenne (révisée)		
Protocole additionnel à la charte sociale		
Convention européenne concernant la sécurité sociale des transports internationaux		
	Cf. Conseil de l'Europe	
	Cf. Conventions Multilatérales	

JAPON

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de sécurité sociale du 25 février 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon (décret n° 2007-1020 du 14 juin 2007)	01/06/2007	JORF du 17/06/2007
Arrangement administratif général du 31 mars 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon	01/06/2007	Site du Cleiss
Arrangement administratif complémentaire du 18 décembre 2006 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon (formulaires)	01/06/2007	Site du Cleiss

JERSEY

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Échange de lettres du 29 mai 1979 concernant l'application de la Convention franco-britannique (décret n° 80-676 du 27 août 1980 - JO du 3 septembre 1980). Cet échange de lettres se substitue à l'échange de lettres du 19 mai 1959 qu'il abroge et à celui du 25 février 1965 déjà abrogé	14/05/1980	CAI 19376 27/09/1980
Convention générale franco-britannique du 10 juillet 1956 (décret n° 58-601 du 7 juillet 1958 - JO du 17 juillet 1958)	01/05/1958	A.S.C. 14753 07/07/1958
Arrangement administratif du 8 septembre 1958 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/05/1958	A.S.C. 14878 17/11/1958
Arrangement administratif complémentaire du 12 mai 1980 en ce qui concerne l'échange de lettres précité	14/05/1980	Fascicule spécial 81/40 bis

GUERNESEY, AURIGNY, HERM, JETHOU

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Échange de lettres du 19 novembre 1965 concernant l'application de la Convention franco-britannique aux îles de Guernesey, d'Aurigny, d'Herm et de Jethou (décret n° 65-1107 du 13 février 1965 - JO du 17 décembre 1965)	01/12/1965	A.S.C. 18424 13/12/1965
Échange de lettres du 19 novembre 1965 relatif à l'attribution d'allocations familiales à certains travailleurs agricoles se rendant d'un pays dans l'autre (JO du 17 décembre 1965)	01/12/1965	A.S.C. 18434 13/12/1965
Convention générale franco-britannique du 10 juillet 1956 (décret n° 58-601 du 7 juillet 1958 - JO du 17 juillet 1958)	01/05/1958	A.S.C. 14753 07/07/1958
Arrangement administratif du 8 septembre 1958 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/05/1958	A.S.C. 14878 17/11/1958

JORDANIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole du 19 septembre 1978 concernant la protection sociale des étudiants jordaniens en France (décret n° 80-691 du 2 septembre 1980 - JO du 7 septembre 1980)	01/04/1980	C.A.I. 19406 02/09/1980
<u>Autre accord</u> Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 1997 (décret n° 2002-1015 du 9 juillet 2002). Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie du 18 janvier 1997	01/05/2002	JORF du 24/07/2002

KAZAKHSTAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé le 23 janvier 1995 à Bruxelles (décret n° 2001-402 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 11/05/2001

KIRGHIZSTAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République Kirghize, d'autre part, signé le 9 février 1995 à Bruxelles (décret n° 2001-396 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 11/05/2001

KOSOVO

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kosovo relatif à la succession en matière de traités bilatéraux conclus entre la France et l'Union de Serbie-et-Monténégro, signées à Paris le 4 février 2013 et à Pristina le 6 février 2013 (décret n° 2013-349 du 24 avril 2013)	06/02/2013	JORF du 26/04/2013
Accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de Serbie et Monténégro relatif à la succession en matière de traités bilatéraux conclus entre la France et la République socialiste fédérative de Yougoslavie signé à Paris le 26 mars 2003 (décret n° 2003-457 du 23 mai 2003)	26/03/2003	JORF du 23/05/2003
Convention générale du 5 janvier 1950 (décret n° 51-457 du 19 avril 1951 - JO du 24 avril 1951)	01/04/1951	A.S. 11778 19/04/1951
Avenant du 8 février 1966 (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Protocole du 8 février 1966 relatif aux soins de santé garantis aux étudiants (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 13 février 1969 (décret n° 71-195 du 10 mars 1971 - JO des 15 et 16 mars 1971) relatif à la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles	01/02/1971	C.A.I. 366 10/03/1971
Avenant du 31 janvier 1973 (décret n° 74-685 du 29 juillet 1974 - JO du 6 août 1974)	01/02/1973 (date d'effet)	C.A.I. 7221 29/07/1974
Avenant du 30 octobre 1974 (décret n° 76-930 du 11 octobre 1976 - JO du 16 octobre 1976)	01/06/1976	C.A.I. 11645 11/10/1976
Échange de lettres des 20 juin et 11 octobre 1976 modifiant l'article 26 de la Convention et permettant d'appliquer aux salariés agricoles les mêmes dispositions qu'à ceux du commerce et de l'industrie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (décret n° 79-289 du 30 mars 1979 - JO du 10 avril 1979)	31/10/1978	C.A.I. 16459 30/03/1979

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord concernant les travailleurs salariés saisonniers yougoslaves occupés en France et français occupés en Yougoslavie (décret n° 70-822 du 9 septembre 1970)	01/09/1970	A.S.C. 21547 BOSS 40/70
Arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 (paiement des prestations) - (circulaire ministérielle n° 1 SS du 5 janvier 1953 - JO du 14 janvier 1953, rectificatif, JO du 23 janvier 1953)	01/04/1951	
Arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 23/01/1967	-
Arrangement Administratif n° 3 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 13/03/1968	-
Arrangement administratif du 23 janvier 1967 (allocations familiales) - (décret n° 68-245 du 12 mars 1968 - JO du 19 mars 1968) modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 et abrogeant l'arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	01/02/1967	A.S.C. 19233 23/05/1967
Arrangement administratif complémentaire du 13 mars 1968 modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 19 décembre 1952 et l'arrangement administratif du 23 janvier 1967, et abrogeant l'arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952 (décret n° 69-26 du 3 janvier 1969 - JO du 11 janvier 1969)	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif du 13 mars 1968 concernant les modalités d'application de la Convention générale aux travailleurs des mines et entreprises assimilées	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif pour l'application de l'Accord du 5 mars 1970 concernant les travailleurs saisonniers	01/09/1970	C.A.I. BOSP SS 20/71
Arrangement administratif du 29 avril 1971 portant application de l'Avenant du 13 février 1969	01/02/1967	BOSP SS 72/40 C.A.I. 3/52
Arrangement administratif complémentaire du 28 mai 1981 (formulaires de rapport médical, certificat de vie)	28/05/1981	BOSN – S 81/36 C.A.I. 2/435
Arrangement administratif complémentaire du 19 novembre 1982 (modification formulaires)	19/11/1982	BOSN –S 83/6 C.A.I. 7/8
Arrangement administratif complémentaire du 22 mai 1987 (données statistiques)	22/05/1987	BOASE 87/31 C.A.I. 99/42
Arrangement administratif complémentaire du 14 juin 1991 modifiant les arrangements administratifs du 23 janvier 1967 et du 13 mars 1968 (dispositions financières)	01/01/1990	BO MASI 92/13 SS 9-92 - 640

LETTONIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens		
Charte sociale européenne		
Charte sociale européenne (révisée)		
		Cf. Conseil de l'Europe

LIBAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants français au Liban et des étudiants libanais en France, du 13 septembre 1974 (décret n° 75-197 du 21 mars 1975 - JO du 27 mars 1975)	01/01/1975	C.A.I. 8549 21/03/75
<u>Autre accord</u> Accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, signé à Luxembourg le 17 juin 2002 (décret n° 2006-1340 du 3 novembre 2006). Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Liban du 3 mai 1977	01/04/2006	JORF du 07/11/2006

LITUANIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens Charte sociale européenne (révisée)		Cf. Conseil de l'Europe

LUXEMBOURG

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Pour l'application des règlements européens</u> Accord du 2 juillet 1976 au sujet de la renonciation au remboursement prévue à l'article 36 § 3 du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, des dépenses pour prestations en nature de l'assurance maladie-maternité servies aux membres de la famille d'un travailleur qui ne résident pas dans le même pays de ce dernier	Accord dénoncé avec effet le 01/01/2013	Courrier ministériel du 02/08/2012
Accord du 2 juillet 1976 au sujet de la renonciation au remboursement prévue à l'article 36 § 3 du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, des dépenses pour prestations en nature de l'assurance maladie-maternité servies aux anciens travailleurs frontaliers, aux membres de leur famille ou à leurs survivants	Accord dénoncé avec effet le 01/01/2013	Courrier ministériel du 02/08/2012
Accord du 2 juillet 1976 au sujet de la renonciation au remboursement des frais de contrôle administratif et médical prévue à l'article 105 § 2 du règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil du 21 mars 1972	Accord dénoncé avec effet le 01/01/2013	Courrier ministériel du 02/08/2012
Échange de lettres des 17 juillet et 20 septembre 1995 concernant les modalités d'apurement des créances réciproques au titre des articles 93, 95 et 96 du règlement d'application	01/07/1995	SS 9-92 2357 MSP/MIE/SG 95/43
Convention de sécurité sociale du 7 novembre 2005 (décret n° 2008-899 du 3 septembre 2008)	01/09/2008	JORF du 06/09/2008
Protocole additionnel du 7 novembre 2005 relatif au recouvrement des cotisations et contributions de sécurité sociale et à la répétition des prestations indûment versées (décret n° 2008-899 du 3 septembre 2008)	01/09/2008	JORF du 06/09/2008

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Autres accords</u>		
Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale signées à Paris le 11 avril 2011 et à Luxembourg le 17 juin 2011 (décret n° 2014-1362 du 13 novembre 2014).	01/11/2014	JORF du 16/11/2014
Accords intérimaires européens		
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		Cf. Conseil de l'Europe
Code européen de sécurité sociale		
Charte sociale européenne		
Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux		Cf. Conventions multilatérales
Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans		

MACÉDOINE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Échange de lettres des 13 et 14 décembre 1995 entre la France et la Macédoine relatif à la succession en matière de Traités conclus entre la France et la république socialiste fédérative de Yougoslavie (ensemble une annexe), (décret n° 96-726 du 8 août 1996 - JO du 20 août 1996)	14/12/1995	A.S.C. 20383 03/01/1969
Convention générale du 5 janvier 1950 (décret n° 51-457 du 19 avril 1951 - JO du 24 avril 1951)	01/04/1951	A.S. 11778 19/04/1951
Protocole du 8 février 1966 relatif aux soins de santé garantis aux étudiants (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 8 février 1966 (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 13 février 1969 (décret n° 71-195 du 10 mars 1971 - JO des 15 et 16 mars 1971) relatif à la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles	01/02/1971	C.A.I. 366 10/03/1971
Avenant du 31 janvier 1973 (décret n° 74-685 du 29 juillet 1974 - JO du 6 août 1974)	01/07/1974 01/02/1973 (date d'effet)	C.A.I. 7221 29/07/1974 BO SP-SS 74/32
Avenant du 30 octobre 1974 (décret n° 76-930 du 11 octobre 1976 - JO du 16 octobre 1976)	01/06/1976	C.A.I. 11645 11/10/1976
Échange de lettres des 20 juin et 11 octobre 1976 modifiant l'article 26 de la Convention et permettant d'appliquer aux salariés agricoles les mêmes dispositions qu'à ceux du commerce et de l'industrie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (décret n° 79-289 du 30 mars 1979 - JO du 10 avril 1979)	31/10/1978	C.A.I. 16459 30/03/1979
Arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 (paiement des prestations) - (circulaire ministérielle n° 1 SS du 5 janvier 1953)	01/04/1951	JO du 14/01/1953, rectificatif - JO du 23/01/1953

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 23/01/1967	-
Arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 13/03/1968	-
Arrangement administratif du 23 janvier 1967 (allocations familiales) - (décret n° 68-245 du 12 mars 1968 - JO du 19 mars 1968) modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 et abrogeant l'arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	01/02/1967	A.S.C. 19233 23/05/1967
Arrangement administratif complémentaire du 13 mars 1968 modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 19 décembre 1952 et l'arrangement administratif du 23 janvier 1967, et abrogeant l'arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952 (décret n° 69-26 du 3 janvier 1969 - JO du 11 janvier 1969)	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif du 13 mars 1968 concernant les modalités d'application de la Convention générale aux travailleurs des mines et entreprises assimilées	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif pour l'application de l'accord du 5 mars 1970 concernant les travailleurs saisonniers	01/09/1970	C.A.I. BOSP SS 20/71
Arrangement administratif du 29 avril 1971 portant application de l'Avenant du 13 février 1969	01/02/1967	BOSP SS 72/40 C.A.I. 3/52
Arrangement administratif complémentaire du 28 mai 1981 (formulaires de rapport médical, certificat de vie)	28/05/1981	BOSN – S 81/36 C.A.I. 2/435
Arrangement administratif complémentaire du 19 novembre 1982 (modification formulaires)	19/11/1982	BOSN – S 83/6 C.A.I. 7/8
Arrangement administratif complémentaire du 22 mai 1987 (données statistiques)	22/05/1987	BO ASE 87/31 C.A.I. 99/42
Arrangement administratif complémentaire du 14 juin 1991 modifiant les arrangements administratifs du 23 janvier 1967 et du 13 mars 1968 (dispositions financières)	01/01/1990	BO MASI 92/13 SS 9-92 - 640
<u>Autres accords</u>		
Accord de stabilisation et d'association du 9 avril 2001 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République yougoslave de Macédoine d'autre part (décret n° 2004-867 du 9 juillet 2004 - JOCE L 84 du 20/03/1997)	01/04/2004	JORF du 26/08/2004
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

MADAGASCAR

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 8 mai 1967 (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Protocole du 8 mai 1967 relatif au régime d'assurance sociale des étudiants (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Protocole du 8 mai 1967 relatif à l'octroi aux nationaux malgaches de l'A.V.T.S. de la législation française (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Protocole du 8 mai 1967 relatif à l'octroi des prestations de vieillesse non contributives de la législation française aux nationaux malgaches résidant en France (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Protocole du 8 mai 1967 relatif à l'octroi aux nationaux malgaches de l'allocation supplémentaire du F.N.S. (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Protocole du 8 mai 1967 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou malgaches qui se rendent à Madagascar (décret n° 68-715 du 24 juillet 1968 - JO du 7 août 1968)	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Arrangement administratif du 28 octobre 1967 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Arrangement administratif complémentaire du 28 octobre 1967 fixant les modalités d'application du Protocole relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux malgaches ou français qui se rendent à Madagascar	01/03/1968	Textes officiels série BSS n° 22/1968
Accord complémentaire du 8 novembre 1969 relatif au régime des marins (décret n° 70-1008 du 26 octobre 1970 – JO du 3 novembre 1970)	01/12/1970	A.S.C.21614 26/10/1970
Arrangement administratif n° 1 du 8 novembre 1969 relatif aux modalités d'application de l'Accord franco-malgache concernant les marins	01/12/1970	A.S.C.21614 26/10/1970
Arrangement administratif n° 2 du 8 novembre 1969 pris en application de l'article 3 § 2 de l'accord complémentaire franco-malgache concernant les marins	01/12/1970	A.S.C.21614 26/10/1970

MALI

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 12 juin 1979 (décret n° 83-577 du 16 juin 1983 - JO des 4 et 5 juillet 1983)	01/06/1983	C.A.I. 1151 16/06/1983
Protocole n° 1 du 12 juin 1979 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 83-577 du 16 juin 1983 - JO des 4 et 5 juillet 1983) Protocole n° 2 du 12 juin 1979 relatif à l'octroi aux ressortissants maliens des prestations de vieillesse non contributives de la législation française (décret n° 83-577 du 16 juin 1983 - JO des 4 et 5 juillet 1983)	01/06/1983	C.A.I. 1151 16/06/1983
Arrangement administratif général du 10 février 1978		
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 30 novembre 1978 (formulaires)		
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 21 mars 1986		
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 26 mai 2000 modifiant l'arrangement administratif général du 18 février 1978 modifié relatif aux modalités d'application de la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la sécurité sociale du 12 juin 1979 (détachement exceptionnel, formulaire de détachement)	26/05/2000	BO SS 9.94 MES 2000/25

MALTE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		
Charte sociale européenne		Cf. Conseil de l'Europe
Charte sociale européenne (révisée)		

MAROC

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord du 23 juillet 1963 relatif aux affiliés français de la caisse interprofessionnelle de retraite marocaine		V.N.S. 16308 26/09/1961
Convention générale du 22 octobre 2007 entre le Gouvernement de la République française et le Royaume du Maroc (décret n° 2011-567 du 24 mai 2011). Cet accord se substitue à la Convention générale de sécurité sociale du 9 juillet 1965 et l'ensemble de ses avenants et de ses textes d'application (voir article 62 de la Convention)	01/06/2011	JORF du 26/05/2011
Protocole annexe à la Convention de sécurité sociale, relatif au libre transfert de cotisations à la caisse des français de l'étranger (décret n° 2011-567 du 24 mai 2011)	01/06/2011	JORF du 26/05/2011
Arrangement administratif général signé le 27 avril 2009, relatif aux modalités d'application de la Convention de sécurité sociale entre la France et le Maroc	01/06/2011	Site du Cleiss
<u>Autre accord</u>		
Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, fait à Bruxelles le 26 février 1996. Cet accord remplace l'accord de coopération entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc du 25 avril 1976	01/03/2000	JORF du 03/12/2002

MAURITANIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 22 juillet 1965 (décret n° 67-111 du 3 février 1967 - JO du 12 février 1967)	01/02/1967	ASC 19075 SS 7/67 – 03/02/67
Protocole du 22 juillet 1965 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés français ou mauritaniens qui se rendent en Mauritanie (décret n° 67-111 du 3 février 1967 - JO du 12 février 1967)	01/02/1967	ASC 19075 SS 7/67 – 03/02/67
Protocole du 22 juillet 1965 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 67-111 du 3 février 1967 - JO du 12 février 1967)	01/02/1967	ASC 19075 SS 7/67 – 03/02/67
Protocole du 22 juillet 1965 relatif à l'octroi de l'A.V.T.S. aux ressortissants mauritaniens (décret n° 67-111 du 3 février 1967 - JO du 12 février 1967)	01/02/1967	ASC 19075 SS 7/67 – 03/02/67
Avenant du 30 juin 1977 (décret n° 81-810 du 19 août 1981 - JO du 28 août 1981), gens de mer dans le champ d'application matériel, suppression du délai de six ans pour les prestations familiales	01/08/1981	C.A.I. 21356 19.08.1981 SN/S 81/35
Arrangement administratif du 10 juillet 1967 relatif aux modalités d'application de la Convention (décret n° 68-275 du 15 mars 1968)	01/02/1967	JO du 27 mars 1968
Arrangement administratif complémentaire du 10 juillet 1967 fixant les modalités d'application du Protocole relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou mauritaniens qui se rendent en Mauritanie (décret n° 68-275 du 15 mars 1968)	01/02/1967	JO du 27 mars 1968
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 26 novembre 1974 (les ouguiyas remplacent les Francs CFA, frais de gestion)	01/01/1975	Non publié

MOLDAVIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 28 novembre 1994 (décret n° 98-1056 du 18 novembre 1998 – JORF du 25 novembre 1998)	01/07/1998	BO AM 3 – 3074 MES 98/18
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	
Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant		

MONACO

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 28 février 1952 (décret n° 54-682 du 11 juin 1954 - JO du 27 juin 1954)	01/04/1954	BJ P 4 AS 26/54 BO SS 9-92, n° 82 MASI 92/2
Avenant du 5 juillet 1961 (décret n° 61-1350 du 6 décembre 1961 - JO du 13 décembre 1961)	01/12/1961 (et 01/01/57 suivant la circulaire ministérielle n° 136 SS du 26/12/1961)	A.S.C. 16367 06/12/1961
Avenant du 19 décembre 1963 (décret n° 64-603 du 22 juin 1964 - JO du 26 juin 1964)	01/07/1964	A.S.C. 17719 22/06/1964
Avenant du 3 décembre 1965 (décret n° 66-124 du 25 février 1966 - JO du 2 mars 1966)	01/03/1966	A.S.C. 18575 25/02/1966
Avenant du 17 décembre 1979 (décret n° 82-855 du 4 octobre 1982 - JO du 8 octobre 1982)	01/06/1982	C.A.I. 23740 04/10/1982
Avenant n° 5 à la Convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale, signé à Paris le 20 juillet 1998 (décret n° 2000-377 du 26 avril 2000 - JO du 30 avril 2000)	01/05/2000 (application anticipée provisoire 01/10/1998)	BO SS 9-92 MES 2000/17
Échange de lettres du 26 juin 1975 relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraite des médecins français (décret n° 77-466 du 28 avril 1977 – JO du 5 mai 1977).	01/07/1975	SS 1 166 - 12659 28/04/1977
Échange de lettres des 13 et 17 août 1981 relatif à l'indemnisation du chômage pour les étrangers travaillant à Monaco et résidant sur le territoire français hors des communes limitrophes de la Principauté (JO du 15 décembre 1981)	17/08/1981	T.E. 2 23 - 10339 08/12/1981
Protocole du 24 octobre 1989 établissant des relations entre le régime français des travailleurs non salariés non agricoles représentés par la C.A.N.A.M. et le C.H.P.G. de Monaco	01/01/1989 caduc à compter du 01/10/1998	SS 9 92 n° 82 MASI 92/2
Échange de lettres des 17 mai et 2 août 2002 (dérogation provisoire au mécanisme de revalorisation des tarifs du C.H.P.G).	01/07/2002	SS 9-92 BO SFPH - 2002/41
Arrangement administratif du 5 novembre 1954	01/04/1954	SS 9 92 n° 82 MASI 92/2
Arrangement administratif du 24 mars 1961 modifiant l'arrangement administratif du 5 novembre 1954 (JO du 24 juin 1961)	24/03/1961	A.S.C. 16175 12/06/1961

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif du 14 avril 1965 modifiant et complétant l'arrangement administratif du 5 novembre 1954 (décret n° 65-992 du 19 novembre 1965 - JO du 27 novembre 1965) et circulaire ministérielle n° 55 SS du 30 juin 1965	01/10/1965	A.S.C. 18227 30/06/1965
Arrangement administratif du 20 juin 1978 concernant les modalités d'application de l'échange de lettres du 26 juin 1975	01/07/1975	SS 1 166 - 15630 20/06/1978 SF 78/44
Arrangement administratif du 1 ^{er} mars 1983	01/06/1982	BO SS 9-92 MASI 92/2
Arrangement administratif modificatif n° 4 du 20 juillet 1998 de l'arrangement administratif général portant application de la Convention	01/05/2000 (application anticipée provisoire 01/10/1998)	BO SS 9-92 MES 2000/23
Arrangement administratif particulier du 20 juillet 1998 concernant les modalités de remboursement des frais exposés dans les établissements de soins français et monégasques	01/05/2000 (application anticipée provisoire 01/10/1998)	BO S 9-92 MES 2000/23
Arrangement administratif particulier du 20 juillet 1998 concernant l'activité occasionnelle des professions de santé sur le territoire de l'autre Partie contractante	01/05/2000 (application anticipée provisoire 01/10/1998)	BO S -92 MES 2000/23
Accord complémentaire de facturation et de remboursement des soins assurés par le centre d'hémodialyse de Monaco du 15 décembre 1998	01/05/2000 (application anticipée provisoire 01/10/1998)	BO S 9-92 MES 99/6
Arrangement administratif particulier du 7 avril 2000 portant diverses dispositions relatives à l'application de la Convention de sécurité sociale entre la République française et la Principauté de Monaco (assurance maladie maternité des étudiants, détachement, assurance maladie maternité des chômeurs)	01/07/2000 (année universitaire 1999-2000 pour l'article 1 ^{er})	BO SS 9-92 MES 000/23
Arrangement administratif du 7 avril 2000 portant modification de l'arrangement administratif du 20 juillet 1989 concernant les modalités de remboursement des frais exposés dans les établissements de soins français et monégasques	07/04/2000	BO SS 9-92 n° 1663 MES 000/23
Arrangement administratif du 6 juin 2000 concernant les modalités de remboursement des frais de séjour des assurés admis dans le secteur privé des praticiens exerçant leur activité dans les établissements publics de soins français et monégasques (tarifs, dispositions transitoires)	jusqu'au 31/12/2001	BO SS 9-92 MES 2000/27
Arrangement administratif du 15 mars 2002 modifiant l'arrangement administratif particulier du 20 juillet 1998 concernant les modalités de remboursement des frais exposés dans les établissements de soins français et monégasques (TEP-Scan)	01/01/2002	BO SS 9-92 MASTS – 2002/41
Arrangement administratif du 15 mars 2002 modifiant l'arrangement administratif du 6 juin 2000 concernant les modalités de remboursement des frais de séjour des assurés admis dans le secteur privé des praticiens exerçant leur activité dans les établissements de soins français et monégasques.	jusqu'au 31/05/2003	BO SS 9-92 MASTS – 2002/41
Arrangement administratif n° 3 du 14 avril 2003 modifiant l'arrangement administratif particulier du 20 juillet 1998 concernant les modalités de remboursement des frais exposés dans les établissements de soins français et monégasques mentionnés aux articles 11, paragraphe 1 ^{er} c) et d) et 12 paragraphe 1 ^{er} c) et d) de la Convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale	01/02/2003 (article 1) 01/06/2003 (article 2)	-
Arrangement administratif du 16 mars 2004 modifiant l'arrangement administratif particulier du 20 juillet 1998 concernant les modalités de remboursement des frais exposés dans les établissements de soins français et monégasques mentionnés aux articles 11, paragraphe 1 ^{er} c) et d) et 12 paragraphe 1 ^{er} c) et d) de la Convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale	01/04/2004	-

MONTÉNÉGR0

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord ¹ sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de Serbie et Monténégro relatif à la succession en matière de traités bilatéraux conclus entre la France et la République socialiste fédérative de Yougoslavie signé à Paris le 26 mars 2003 (décret n° 2003-457 du 23 mai 2003)	26/03/2003	JORF du 23/05/2003
Convention générale du 5 janvier 1950 (décret n° 51-457 du 19 avril 1951 - JO du 24 avril 1951)	01/04/1951	A.S. 11778 19/04/1951
Avenant du 8 février 1966 (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Protocole du 8 février 1966 relatif aux soins de santé garantis aux étudiants (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 13 février 1969 (décret n° 71-195 du 10 mars 1971 - JO des 15 et 16 mars 1971) relatif à la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles	01/02/1971	C.A.I. 366 10/03/1971
Avenant du 31 janvier 1973 (décret n° 74-685 du 29 juillet 1974 - JO du 6 août 1974)	01/02/1973 (date d'effet)	C.A.I. 7221 29/07/1974
Avenant du 30 octobre 1974 (décret n° 76-930 du 11 octobre 1976 - JO du 16 octobre 1976)	01/06/1976	C.A.I. 11645 11/10/1976
Échange de lettres des 20 juin et 11 octobre 1976 modifiant l'article 26 de la Convention et permettant d'appliquer aux salariés agricoles les mêmes dispositions qu'à ceux du commerce et de l'industrie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (décret n° 79-289 du 30 mars 1979 - JO du 10 avril 1979)	31/10/1978	C.A.I. 16459 30/03/1979
Accord concernant les travailleurs salariés saisonniers yougoslaves occupés en France et français occupés en Yougoslavie (décret n° 70-822 du 9 septembre 1970)	01/09/1970	A.S.C. 21547 BOSS 40/70
Arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 (paiement des prestations) - (circulaire ministérielle n° 1 SS du 5 janvier 1953)	01/04/1951	JO du 14/01/1953, rectificatif, JO du 23/01/1953
Arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 23/01/1967	-
Arrangement Administratif n° 3 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 13/03/1968	-
Arrangement administratif du 23 janvier 1967 (allocations familiales) - (décret n° 68-245 du 12 mars 1968 - JO du 19 mars 1968) modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 et abrogeant l'arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	01/02/1967	A.S.C. 19233 23/05/1967
Arrangement administratif complémentaire du 13 mars 1968 modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 19 décembre 1952 et l'arrangement administratif du 23 janvier 1967, et abrogeant l'arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952 (décret n° 69-26 du 3 janvier 1969 - JO du 11 janvier 1969)	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif du 13 mars 1968 concernant les modalités d'application de la Convention générale aux travailleurs des mines et entreprises assimilées	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif pour l'application de l'Accord du 5 mars 1970 concernant les travailleurs saisonniers	01/02/1970	C.A.I. BOSP SS 20/71

¹ Cette république n'a pas déclaré au moyen d'un échange de lettres se considérer liée par les anciens accords. Toutefois, une telle procédure n'est pas nécessaire pour maintenir les liens contractuels existants

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif du 29 avril 1971 portant application de l'Avenant du 13 février 1969	01/02/1967	BOSP SS 72/40 C.A.I. 3/52
Arrangement administratif complémentaire du 28 mai 1981 (formulaires de rapport médical, certificat de vie)	28/05/1981	BOSN – S 81/36 C.A.I. 2/435
Arrangement administratif complémentaire du 19 novembre 1982 (modification formulaires)	19/11/1982	BOSN –S 83/6 C.A.I. 7/8
Arrangement administratif complémentaire du 22 mai 1987 (données statistiques)	22/05/1987	BO ASE 87/31 C.A.I. 99/42
Arrangement administratif complémentaire du 14 juin 1991 modifiant les arrangements administratifs du 23 janvier 1967 et du 13 mars 1968 (dispositions financières)	01/01/1990	BO MASI 92/13 SS 9-92 – 640
<u>Autres accords</u>		
Accord de stabilisation et d'association du 15 octobre 2007 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la république du Monténégro, d'autre part (décret n° 2011-801 du 1 ^{er} juillet 2011)	01/05/2010	JORF du 05/07/2011
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

NIGER

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 28 mars 1973 (décret n° 75-84 du 6 février 1975 - JO du 12 février 1975)	01/11/1974	C.A.I. 8284 06/02/1975 SP-SS 75/7
Protocole du 28 mars 1973 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants	01/11/1974	C.A.I. 8284 06/02/1975 SP-SS 75/7
Protocole du 28 mars 1973 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou nigériens qui se rendent au Niger (décret n° 75-84 du 6 février 1975 - JO du 12 février 1975)	01/11/1974	C.A.I. 8284 06/02/1975 SP-SS 75/7
Protocole du 28 mars 1973 relatif à l'octroi de l'A.V.T.S. aux ressortissants nigériens (décret n° 75-84 du 6 février 1975 - JO du 12 février 1975)	01/11/1974	C.A.I. 8284 06/02/1975 SP-SS 75/7
Avenant n° 1 à la Convention du 26 janvier 1977 (décret n° 80-574 du 21 juillet 1980 - JO du 26 juillet 1980)	01/05/1980	C.A.I. 19064 21/07/1980 SP-SS 80/30
Arrangement administratif général du 22 mars 1976 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/11/1974	BJ I a) P 41 37/83
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 22 mars 1976 fixant les modalités d'application du Protocole (soins de santé)	01/11/1974	BJ I a) P 41 45/83

NORVÈGE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p>Accords intérimaires européens</p> <p>Convention européenne d'assistance sociale et médicale</p> <p>Accord européen sur le placement au pair</p> <p>Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant</p> <p>Code européen de sécurité sociale</p> <p>Charte sociale européenne</p> <p>Charte sociale européenne (révisée)</p> <p>Protocole additionnel à la charte sociale</p>		Cf. Conseil de l'Europe

OUZBÉKISTAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Ouzbékistan, d'autre part, signé le 21 juin 1996 à Florence (décret n° 2001-404 du 2 mai 2001)	01/07/1999	JORF du 11/05/2001

PAYS-BAS

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p><u>Pour l'application des règlements européens</u></p> <p>Accord du 28 avril 1977 relatif à la renonciation au remboursement des frais de contrôle administratif et médical en vertu de l'article 105 § 2 du règlement d'application</p> <p>Accord du 29 septembre 1998 fixant les modalités particulières d'évaluation des montants des prestations en nature à rembourser en application des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72. Article 3 : effet au 1^{er} janvier 1999.</p> <p>Accord du 3 février 1999, fixant les modalités particulières de gestion et de règlement de créances réciproques de soins de santé en application des dispositions des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72</p> <p>Accord de coopération administrative portant sur la lutte contre le travail illégal et le respect du droit social en cas de circulation transfrontalière de travailleurs et de services</p>	<p>Avec effet rétroactif au 01/10/1972</p> <p>Accord dénoncé avec effet au 01/07/2014</p> <p>Accord dénoncé avec effet au 01/07/2014</p> <p>Avec effet rétroactif au 09/07/2010</p>	<p>-</p> <p>Echange de lettres des 14/11/2012 et 01/03/2013</p> <p>Echange de lettres des 14/11/2012 et 01/03/2013</p> <p>Décret n° 2010-1251 JORF du 23/10/2010</p>

PORTUGAL

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p><u>Pour l'application des règlements européens</u></p> <p>Accord du 28 avril 1999 concernant les règles de gestion et de liquidation des créances réciproques relatives aux traitements médicaux en application des dispositions des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72</p>	28/04/1999 avec effet rétroactif au 01/01/1999	-
<p><u>Autres accords</u></p> <p>Accords intérimaires européens</p> <p>Convention européenne d'assistance sociale et médicale</p> <p>Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant</p> <p>Code européen de sécurité sociale</p> <p>Charte sociale européenne</p> <p>Charte sociale européenne (révisée)</p> <p>Protocole additionnel à la charte sociale</p>	Cf. Conseil de l'Europe	

QUÉBEC

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<p>Entente du 17 décembre 2003 (décret n° 2007-215 du 19 février 2007) abroge et remplace l'Entente du 12 février 1979 (décret n° 81-1043 du 11 novembre 1981 - JO du 25 novembre 1981)</p>	01/12/2006	JORF du 21/02/2007
<p>Arrangement administratif général du 17 et 30 décembre 2003</p>	01/12/2006	BO n° 4 du 15/05/2007
<p>Arrangement administratif complémentaire du 19 et 26 octobre 2004 fixant les modèles de formulaires</p>	01/12/2006	BO n° 4 du 15/05/2007
<p>Protocole franco québécois relatif à la protection sociale des élèves, des étudiants et des participants à la coopération du 19 décembre 1998 (décret n° 2002-1075 du 5 août 2002 - JO du 10 août 2002)</p>	application anticipée 01/07/2000 pour la maladie maternité 01/01/2001 pour accident du travail et maladie professionnelle	BO SS 9-92 MES 2000/28
<p>Avenant au Protocole d'Entente du 17 décembre 2003 (décret n° 2007-214 du 19 février 2007 - JO du 21 février 2007)</p>	01/12/2006	JORF du 21/02/2007
<p>Arrangement administratif du 21 décembre 1998 relatif aux modalités d'application du Protocole d'entente relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération du 19 décembre 1998</p>	application anticipée 01/07/2000 pour la maladie maternité 01/01/2001 (AT - MP)	BO SS 9-92 MES 2000/28
<p>Arrangement administratif du 31 mai 2000 relatif aux formulaires d'application du Protocole d'entente relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération</p>	application anticipée 01/07/2000 pour la maladie maternité 01/01/2001 (AT - MP)	BO SS 9-92 MES 2000/28

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif complémentaire du 31 mai 2000 fixant les modèles de formulaires d'application du Protocole d'entente (formulaire 401-Q-108)	01/01/2001	BO SS 9-92 MES 2001/3
Arrangement administratif du 7 octobre 2003 portant sur première modification à l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application du Protocole d'entente relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération du 19 décembre 1998	07/10/2003	BO SS 9-92 MASTS 2004/2

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne	Cf. Conseil de l'Europe	

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord sur des échanges de données et la coopération en matière de cotisations et de lutte contre la fraude aux prestations de sécurité sociale (décret n°2011-438 du 20 avril 2011)	01/04/2011	JORF du 22/04/2011
Accords intérimaires européens Code européen de sécurité sociale Charte sociale européenne	Cf. Conseil de l'Europe	

ROUMANIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Code européen de sécurité sociale Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale	Cf. Conseil de l'Europe	

ROYAUME-UNI

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Pour l'application des règlements européens</u>		
Échange de lettres du 25 mars et du 28 avril 1977 concernant l'article 105 § 2 du Règlement d'application (renonciation au remboursement des frais de contrôle administratif et médical), <i>abrogé par accord franco-britannique du 8 décembre 1998.</i>	01/04/1973	-
Accord du 8 décembre 1998 fixant les modalités particulières d'évaluation des montants des prestations en nature à rembourser en application des dispositions des règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72.	01/01/1999	BO SS 9-91 MES 99/7
Accord quadripartite (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni) du 28 novembre 2001 pris en application de l'article 17 du Règlement CEE n° 1408/71 concernant la législation de sécurité sociale applicable à certains salariés employés de la société Airbus SAS, de ses sociétés nationales et de ses filiales	11/07/2001	SS 9-94 MES 2002/2
<u>Autres accords</u>		
Accords intérimaires européens	Cf. Conseil de l'Europe	
Convention européenne d'assistance sociale et médicale		
Code européen de sécurité sociale		
Charte sociale européenne		

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, signé à Corfou le 24 juin 1994 (décret n°98-425 du 22 mai 1998)	01/12/1997	JORF du 31/05/1998
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

SAINT MARIN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 12 juillet 1949 (décret n° 51-102 du 26 janvier 1951 - JO du 31 janvier 1951)	01/01/1951	A.S. 11675 26/01/1951
Protocole du 29 novembre 1951 relatif à l'A.V.T.S.	01/01/1951	-
Protocole du 6 mai 1959 relatif à l'allocation supplémentaire du F.N.S.	01/06/1959	-
Échange de lettres du 21 mai 1965 destiné à permettre aux travailleurs san-marinais en France de bénéficier des avantages accordés aux ressortissants italiens en matière d'allocations familiales (décret n° 65-461 du 15 juin 1965 - JO du 22 juin 1965)	01/09/1964	A.S.C. 18217 15/06/1965

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif n° 1 remplacé par l'arrangement administratif du 16 décembre 1959, lui-même modifié par l'arrangement administratif du 11 mai 1964	-	-
<u>Autre accord</u>		
Accord de coopération et d'union douanière entre la Communauté économique européenne et la République de Saint-Marin, signé à Bruxelles le 16 décembre 1991 (décret n° 2003-463 du 19 mai 2003).	01/04/2002	JORF du 28/05/2003

SÉNÉGAL

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 29 mars 1974 , (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Protocole n° 1 du 29 mars 1974 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou sénégalais qui se rendent au Sénégal (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Protocole n° 2 du 29 mars 1974 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Protocole n° 3 du 29 mars 1974 relatif à l'octroi de l'A.V.T.S. aux ressortissants sénégalais (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Protocole n° 4 du 29 mars 1974 relatif à l'octroi des prestations de vieillesse non contributives aux ressortissants sénégalais résidant en France (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Protocole n° 5 du 29 mars 1974 relatif à l'allocation supplémentaire du FNS (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	JO numéro complémentaire des 29 et 30/11/1976
Accord complémentaire du 29 mars 1974 relatif au régime de sécurité sociale des marins (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	BJ la) P 41 – 49/76
Avenant n° 1 du 21 décembre 1992 à la Convention générale du 29 mars 1974 (décret n° 94-513 du 20 juin 1994 - JO du 25 juin 1994)	01/06/1994	BJ la) P 41 – 26/94
Arrangement administratif général du 29 mars 1974 (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO numéro complémentaire des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	BJ la) P 41 – 43/76
Arrangement administratif du 11 juin 1974 pris en application de l'article 3, paragraphe 3 de l'accord complémentaire relatif au régime de sécurité sociale des marins	01/09/1976	BJ la) P 41 – 43/76
Arrangement administratif complémentaire fixant les modèles de formulaires prévus pour l'application des arrangements administratifs du 29 mars 1974 et du 11 juin 1974 pris en application de l'article 3 § 3 de l'accord complémentaire relatif au régime de sécurité sociale des marins	01/09/1976	BJ la) P 41 – 43/76

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 29 mars 1974 fixant les modalités d'application du Protocole n° 1 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux français ou sénégalais qui se rendent au Sénégal (décret n° 76-1072 du 17 novembre 1976 - JO des 29 et 30 novembre 1976)	01/09/1976	BJ Ia) P 41 – 43/76
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 11 juin 1974 (formulaires)	01/09/1976	BJ Ia) P 41 – 20/77
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 31 octobre 1986 modifiant l'arrangement administratif général du 29 mars 1974	31/10/1986	C.A.I. 9053-1987 ASE 87/6
Arrangement administratif complémentaire n° 4 du 10 mai 1989 modifiant l'arrangement administratif général du 29 mars 1974 et l'arrangement administratif complémentaire n° 1 du 29 mars 1974	01/06/1994 10/05/1989 pour les articles 2, 9 et 11	SS 9 92 n° 552 (MASI 92/11)
Arrangement administratif complémentaire n° 5 du 10 mai 1989 fixant les modèles de formulaires	01/06/1994	Non publié
Arrangement administratif complémentaire n° 6 du 23 juillet 1999 modifiant l'arrangement administratif du 29 mars 1974 et l'arrangement administratif complémentaire n° 2 du 11 juin 1974 fixant les modèles de formulaires	23/07/1999	SS 9.92 2212 (MES 99/32)

SERBIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de Serbie et Monténégro relatif à la succession en matière de traités bilatéraux conclus entre la France et la République socialiste fédérative de Yougoslavie signé à Paris le 26 mars 2003 (décret n° 2003-457 du 23 mai 2003)	26/03/2003	JORF du 23/05/2003
Convention générale du 5 janvier 1950 , (décret n° 51-457 du 19 avril 1951 - JO du 24 avril 1951)	01/04/1951	A.S. 11778 19/04/1951
Avenant du 8 février 1966 (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Protocole du 8 février 1966 relatif aux soins de santé garantis aux étudiants (décret n° 67-125 du 1 ^{er} février 1967 - JO du 18 février 1967)	01/02/1967	A.S.C. 19-074 01/02/1967
Avenant du 13 février 1969 (décret n° 71-195 du 10 mars 1971 - JO des 15 et 16 mars 1971) relatif à la détermination des droits à l'indemnisation en matière de maladies professionnelles	01/02/1971	C.A.I. 366 10/03/1971
Avenant du 31 janvier 1973 (décret n° 74-685 du 29 juillet 1974 - JO du 6 août 1974)	01/02/1973 (date d'effet)	C.A.I. 7221 29/07/1974
Avenant du 30 octobre 1974 (décret n° 76-930 du 11 octobre 1976 - JO du 16 octobre 1976)	01/06/1976	C.A.I. 11645 11/10/1976
Échange de lettres des 20 juin et 11 octobre 1976 modifiant l'article 26 de la Convention et permettant d'appliquer aux salariés agricoles les mêmes dispositions qu'à ceux du commerce et de l'industrie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (décret n° 79-289 du 30 mars 1979 - JO du 10 avril 1979)	31/10/1978	C.A.I. 16459 30/03/1979
Accord concernant les travailleurs salariés saisonniers yougoslaves occupés en France et français occupés en Yougoslavie (décret n° 70-822 du 9 septembre 1970)	01/09/1970	A.S.C. 21547 BOSS 40/70

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 (paiement des prestations) - (circulaire ministérielle n° 1 SS du 5 janvier 1953)	01/04/1951	JO du 14/01/1953, rectificatif, JO du 23/01/1953
Arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 23/01/1967	-
Arrangement Administratif n° 3 du 9 décembre 1952	Abrogé par l'arrangement administratif du 13/03/1968	-
Arrangement administratif du 23 janvier 1967 (allocations familiales) - (décret n° 68-245 du 12 mars 1968 - JO du 19 mars 1968) modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 9 décembre 1952 et abrogeant l'arrangement administratif n° 2 du 9 décembre 1952	01/02/1967	A.S.C. 19233 23/05/1967
Arrangement administratif complémentaire du 13 mars 1968 modifiant l'arrangement administratif n° 1 du 19 décembre 1952 et l'arrangement administratif du 23 janvier 1967, et abrogeant l'arrangement administratif n° 3 du 9 décembre 1952 (décret n° 69-26 du 3 janvier 1969 - JO du 11 janvier 1969)	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif du 13 mars 1968 concernant les modalités d'application de la Convention générale aux travailleurs des mines et entreprises assimilées	01/02/1967	A.S.C. 20383 BOSS 2/69
Arrangement administratif pour l'application de l'Accord du 5 mars 1970 concernant les travailleurs saisonniers	01/09/1970	C.A.I. BOSP SS 20/71
Arrangement administratif du 29 avril 1971 portant application de l'Avenant du 13 février 1969	01/02/1967	BOSP SS 72/40 C.A.I. 3/52
Arrangement administratif complémentaire du 28 mai 1981 (formulaires de rapport médical, certificat de vie)	28/05/1981	BOSN – S 81/36 C.A.I. 2/435
Arrangement administratif complémentaire du 19 novembre 1982 (modification formulaires)	19/11/1982	BOSN –S 83/6 C.A.I. 7/8
Arrangement administratif complémentaire du 22 mai 1987 (données statistiques)	22/05/1987	BO ASE 87/31 C.A.I. 99/42
Arrangement administratif complémentaire du 14 juin 1991 modifiant les arrangements administratifs du 23 janvier 1967 et du 13 mars 1968 (dispositions financières)	01/01/1990	BO MASI 92/13 SS 9-92 - 640
<u>Autres accords</u>		
Accord de stabilisation et d'association du 29 avril 2008 entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la république de Serbie, d'autre part	01/09/2013	JOUE L278 du 18/10/2013
Charte sociale européenne (révisée)	Cf. Conseil de l'Europe	

SLOVAQUIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne	Cf. Conseil de l'Europe	
Charte sociale européenne (révisée)		

SLOVÉNIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale Code européen de sécurité sociale		Cf. Conseil de l'Europe

SUÈDE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accords intérimaires européens Convention européenne d'assistance sociale et médicale Convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant Code européen de sécurité sociale Charte sociale européenne Charte sociale européenne (révisée) Protocole additionnel à la charte sociale		Cf. Conseil de l'Europe

SUISSE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
<u>Pour l'application des règlements européens</u>		
Convention générale du 3 juillet 1975 , (décret n° 76-1098 du 24 novembre 1976 JO du 3 décembre 1976), article 8, § 2, article 10, article 3, § 1 et article 30	01/11/ 1976	C.A.I. 11841 24/11/1976
Convention d'assurance chômage du 14 décembre 1978, (décret n° 80-186 du 18 février 1980 - JO du 7 mars 1980)	01/01/1980	MD- 6 n° 18193 SP SS 80/10
Accord du 26 octobre 2004 fixant les modalités particulières de gestion et de règlement des créances réciproques de soins de santé en application des règlements (CEE) n° 1408/71 et 574/72.	01/01/2005	BO SP SS n° 1 du 15/02/06
Accord du 6 septembre 2006 pris en application de l'article 17 du règlement (CEE) n° 1408/71, relatif à la législation applicable aux travailleurs en situation de chômage complet qui reprennent une activité dans leur ancien État d'emploi	01/09/2006	BO SP SS n° 3 du 15/04/07
<u>Autres accords</u>		
Code européen de sécurité sociale Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans		Cf. Conseil de l'Europe Cf. Conventions multilatérales

TADJIKISTAN

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part, signé à Luxembourg le 11 octobre 2004 (décret n° 2010-1256 du 22 octobre 2010)	01/01/2010	JORF du 24/10/2010

TOGO

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 7 décembre 1971 (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974 et rectificatif JO du 9 juillet 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Protocole n° 1 du 7 décembre 1971 relatif au maintien de certains avantages de l'assurance maladie à des assurés sociaux togolais ou français qui se rendent au Togo (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Protocole n° 2 du 7 décembre 1971 relatif au régime d'assurances sociales des étudiants (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Protocole n° 3 du 7 décembre 1971 relatif à l'octroi de l'A.V.T.S. aux ressortissants togolais (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Protocole n° 4 du 7 décembre 1971 relatif à l'octroi de prestations de vieillesse non contributives de la législation française aux ressortissants togolais résidant en France (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Protocole n° 5 du 7 décembre 1971 relatif à l'allocation supplémentaire du F.N.S. (décret n° 74-205 du 26 février 1974 - JO du 7 mars 1974)	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Avenant n° 1 du 29 août 1980 à la Convention (décret n° 82-529 du 14 juin 1982 - JO du 23 juin 1982)	01/04/ 1982	C.A.I. 23175 14/06/1982
Arrangement administratif général du 9 avril 1973	01/07/1973	C.A.I. 6215 26/02/1974
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 9 avril 1973 fixant les modalités d'application du Protocole n° 1 du 7 décembre 1971	01/07/1973	Fascicule spécial n° 75-7 bis
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 4 juin 1973 concernant les marins	01/07/1973	Fascicule spécial n° 75-7 bis
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 15 janvier 1974 (modèles de formulaires)	01/07/1973	Fascicule spécial n° 75-7 bis
Arrangement administratif complémentaire n° 4 du 21 mars 1980 modifiant l'arrangement administratif général du 9 avril 1973	21/03/1980 01/04/1982 pour l'article 1 ^{er}	C.A.I. 18663 04/04/1980

TUNISIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 26 juin 2003 (décret n° 2007-626 du 26 avril 2007 - JORF du 29 avril 2007) abroge et remplace la Convention générale du 17 décembre 1965 (décret n° 66-682 du 15 septembre 1966 – JO du 21 septembre 1966)°	01/04/2007	JORF du 29/04/2007
Avenant du 4 décembre 2003 à la Convention générale de sécurité sociale, (décret n° 2007-626 du 26 avril 2007 - JORF du 29 avril 2007)	01/04/2007	JORF du 29/04/2007
Arrangement administratif général du 26 novembre 2004 relatif aux modalités d'application de la Convention	01/04/2007	Circulaire DSS/DACI n° 277 du 11 juillet 2007
<u>Autres accords</u>		
Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, signé à Bruxelles le 17 juillet 1995 (décret n° 98-559 du 18 juin 1998 – JORF du 7 juillet 1998)	01/03/1998	JOCE n° L 97 du 30/03/1998

TURQUIE

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Convention générale du 20 janvier 1972 , (décret n° 73-1075 du 27 novembre 1973 - JO du 5 décembre 1973)	01/08/1973	Fascicule spécial n° 74/5 bis
Protocole annexe du 20 janvier 1972 (décret n° 73-1075 du 27 novembre 1973 - JO du 5 décembre 1973)	01/08/1973	Fascicule spécial n° 74/5 bis
Avenant du 3 février 1984 à la Convention (décret n° 85-859 du 7 août 1985 - JO du 14 août 1985)	01/07/1985	C.A.I. 5826 SNS 85/33
Avenant n° 2 du 17 avril 1990 à la Convention (décret n° 92-1023 du 21 septembre 1992 - JO du 25 septembre 1992)	01/09/1992	SS 9-93 n° 1720 MASI 92/39
Échange de lettres des 11 mars et 11 avril 1975 modifiant l'article 37 de la Convention (décret n° 79-410 du 10 mai 1979 - JO du 26 mai 1979)	27/10/1978	C.A.I. 16664 – 10/05/79
Arrangement administratif général du 16 mai 1973	01/08/1973	Fascicule spécial n° 74/5 bis
Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 16 mai 1973 (fixant les modèles de formulaires)	01/08/1973	Fascicule spécial n° 74/5 bis
Arrangement administratif complémentaire n° 2 du 22 septembre 1978 modifiant l'arrangement administratif général du 16 mai 1973 et l'Arrangement administratif complémentaire n° 1 du 16 mai 1973	01/01/1979	C.A.I. 16301 14/02/1979
Arrangement administratif complémentaire n° 3 du 10 juin 1983 modifiant l'arrangement administratif général du 16 mai 1973 ainsi que les arrangements administratifs complémentaires n° 1 du 16 mai 1973 et n° 2 du 22 septembre 1978	10/06/1983	C.A.I. 3580 SNS 84/36
Arrangement administratif complémentaire n° 4 du 28 septembre 1984	01/01/1985	C.A.I. 6244 1985
Arrangement administratif complémentaire n° 5 du 26 mai 1989 modifiant l'arrangement administratif général du 16 mai 1973	01/07/1989	SS 9-92 n° 13926 SPS 89/29
Arrangement administratif complémentaire n° 6 du 5 novembre 1992 modifiant l'arrangement administratif général du 16 mai 1973 ainsi que l'arrangement administratif complémentaire n° 1 du 16 mai 1973	01/09/1992	SS 9-92 n° 1716 (MASS V 93/34)
Arrangement administratif complémentaire n° 7 du 18 novembre 1994 (âge limite de versement des indemnités pour charges de familles)	01/01/1995	SS 9-92 n° 319 MASSV 95/6

URUGUAY

Date de signature de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Références publications
Accord du 6 décembre 2010 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Orientale de l'Uruguay	01/07/2014	JORF du 05/07/2014
Arrangement administratif du 12 décembre 2014 portant application de l'Accord de sécurité sociale du 6 décembre 2010 signé à Montevideo	01/07/2014	Site du Cleiss

ACCORDS AVEC LES PAYS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Décret n° 2002-1371 du 19 novembre 2002 portant coordination des régimes métropolitains et calédoniens de sécurité sociale, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2002 sauf article 1^{er}, paragraphe 1, b) et article 4, paragraphe 5 de l'Accord (JO du 22 novembre 2002 – BO SS 8 – MASTS 2002/47).

Décret n° 2003-249 du 18 mars 2003 complétant le décret n° 2002-1371 du 19 novembre 2002 portant coordination des régimes métropolitains et calédoniens de sécurité sociale, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003 (JORF n° 68 du 21 mars 2003).

Polynésie Française

Accord du 26 décembre 1994 portant coordination des régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale : décret n° 94-1146 du 26.12.1994 (JORF du 29.12.1994), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995 [BO SS 147 n° 2515 - MASSV 94/52].

Saint Pierre et Miquelon

Décret portant coordination entre les régimes de sécurité sociale en vigueur dans les départements métropolitains ou d'outre mer, Saint Barthélémy, et Saint Martin et les régimes de sécurité sociale en vigueur à Saint Pierre et Miquelon, entré en vigueur le 1^{er} juin 2011 (Décret n° 2011-512 du 10 mai 2011, JORF n° 110 du 12 mai 2011).

SITUATION DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS ANCIENNEMENT PLACÉS SOUS LA SOUVERAINETÉ, LA TUTELLE OU LA PROTECTION DE LA FRANCE

Convention d'établissement instituant entre les ressortissants des deux pays une égalité de traitement :

- CENTRAFRIQUE : Convention du 13 août 1960
- LAOS : Convention du 22 octobre 1953
- TCHAD : Convention du 11 août 1960

"Statu quo ante" pour les ressortissants des pays suivants :

- BURKINA FASO

ORGANISMES INTERNATIONAUX

ACCORDS CONCLUS AVEC DIVERS ORGANISMES INTERNATIONAUX

Les accords avec les organisations internationales comportent des dispositions dérogatoires au principe de territorialité de la législation française. Ces textes visent les employés des organisations internationales ayant leur siège en France et qui ont créé pour leur personnel des régimes spécifiques de sécurité sociale visant toutes les branches ou une partie seulement des branches de la sécurité sociale. Ils permettent aux ressortissants de ces organisations d'être dispensés d'affiliation auprès du régime français de protection sociale pour une ou plusieurs éventualités.

Agence Spatiale Européenne (A.S.E. qui remplace l'E.L.D.O. et l'E.S.R.O.)

Accord du 18 mai 1979 qui remplace les accords signés avec l'E.L.D.O. le 11 mars 1965 et l'E.S.R.O. le 8 octobre 1965

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mars 1980
Date d'effet : 1^{er} janvier 1979
Références publications : Décret n° 80-576 (JO du 26 juillet 1980)

Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)

Accord du 30 décembre 1970

Date d'entrée en vigueur : 28 avril 1971
Date d'effet : 1^{er} octobre 1970
Références publications : Décret n° 71-600 (JO du 20 juillet 1971)

Bureau International des Expositions (B.I.E.)

Échange de lettres des 5 mars 1975 et 19 mai 1975

Date d'entrée en vigueur : 23 janvier 1976
Date d'effet : 1^{er} janvier 1969
Références publications : Décret n° 76-459 (JO du 30 mai 1976)

Avenant du 4 février 2008 à l'accord de siège du 11 janvier 1965

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mai 2010
Références publications : Décret n° 2010-539 (JO du 23 mai 2010)

Bureau International du Travail (B.I.T.)

Lettres 9 et 10/52 (pas de publication)

Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes (C.I.H.E.A.M.)

Accord du 8 juillet 1971 (pas de publication)

Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (C.C.N.R.)

Accord du 2 décembre 1981

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1982
Références publications : Décret n° 82-1084 (JO du 22 décembre 1982)

Conseil de l'Europe

Accord du 21 décembre 1959

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mai 1960
 Date d'effet : 1^{er} janvier 1954 (article 2 uniquement, qui concerne l'admission au régime volontaire vieillesse)
 Références publications : Décret n° 60-534 (JO du 9 juin 1960)

Échange de lettres du 7 novembre 1972 modifiant l'accord du 21 décembre 1959

Date d'entrée en vigueur : 21 décembre 1973
 Date d'effet : 1^{er} janvier 1967
 Références publications : Décret n° 74-1029 (JO du 5 décembre 1974)

Accord du 12 janvier 2000

Références publications : Loi n° 2003-3 du 2 janvier 2003 – JO du 3 janvier 2003 (pas de décret)

Consortium des centres internationaux de recherche agricole

Échange de lettres des 26 novembre et 1er décembre 2014

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2015
 Références publications : Décret n° 2015-97 (JO du 1er février 2015)

Eurocontrol

Échange de lettres des 5 et 18 septembre 1963 (Selon cet échange, le personnel permanent de l'Agence Eurocontrol affecté au Centre de Brétigny-sur-Orge bénéficie exclusivement, en matière de sécurité sociale et de prestations familiales, pendant la durée d'emploi en France, des avantages prévus par les règlements de ladite Agence)

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1963

Protocole du 12 février 1981

Références publications : Décret n°88-1009 (JO du 29 octobre 1988)

Eutelstat

Accord du 15 novembre 1985

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1986
 Références publications : Décret n° 86-780 (JO du 28 juin 1986)

Accord du 15 mai 2001

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2003
 Références publications : Décret n° 2003-490 (JO du 12 juin 2003)

Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire (L.E.B.M.)

Accord du 5 décembre 1978

Date d'entrée en vigueur : 15 juin 1977
 Date d'effet : 1^{er} janvier 1978
 Références publications : Décret n°79-305 (JO du 18 avril 1979)

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.)

Accord du 18 décembre 1979

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1980
Références publications : Décret n° 80-815 (JO du 18 octobre 1980)

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.) (suite)

Échange de lettres interprétatives du 3 juin 1983

Date d'entrée en vigueur : 27 septembre 1984
Références publications : Décret n° 84-917 (JO du 17 octobre 1984)

Organisation de Coopération et de Développement Économique (O.C.D.E.)

Accord du 24 septembre 1991 (abrogeant l'accord du 5 mars 1959 et l'échange de lettres du 26 janvier 1966)

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1993
Références publications : Décret n° 93-288 (JO du 6 mars 1993)

Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (O.E.P.P.)

Accord du 2 juin 1986

Date d'entrée en vigueur : 2 juin 1986
Date d'effet : 1^{er} avril 1985
Références publications : Décret n° 86-979 (JO du 26 août 1986)

Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire (C.E.R.N.)

Accord du 30 décembre 1970

Date d'entrée en vigueur : 13 avril 1971
Date d'effet : 13 avril 1971
Références publications : Décret n°71-645 (JO du 4 août 1971)

Organisation internationale pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INIBAP)

Accord sous forme d'échange de lettres du 13 et 25 juillet 2011

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2011
Références de publication : Décret n°2013-716 du 5 août 2013 (JO du 7 août 2013)

Organisation internationale des ressources phylogénétiques (I.P.G.R.I.)

Accord sous forme d'échanges de lettres du 16 novembre 2010 et 3 janvier 2011

Date d'entrée en vigueur : -
Références publications : Loi n° 2013-325 du 19 avril 2013

Protocole additionnel sous forme d'échange de lettres des 14 janvier et 29 janvier 2009.

Date d'entrée en vigueur : 26 juin 2010
Références de publication : Décret n° 2010-868 (JO du 27 juillet 2010)

Organisation internationale pour l'énergie de fusion (I.T.E.R.)

Accord sous forme d'échanges de lettres du 7 et 20 septembre 2011

Date d'entrée en vigueur : 1er novembre 2013

Références publications : Décret n° 2013-1040 du 20 novembre 2013 (JO du 22 novembre 2013)

Organisation Internationale de météorologie légale

Accord du 1^{er} septembre 1964

Références publications : Décret n°65-782 (JO du 15 septembre 1965)

Organisation mondiale de la santé animale (ex Office International des Épizooties)

Accord du 12 avril 1984

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1984

Références publications : Décret n°84-963 (JO du 27 octobre 1984)

Organisation mondiale pour la santé (O.M.S.)

Accord du 16 juin 2010 relatif au bureau OMS de Lyon

Date d'entrée en vigueur : 2 août 2010

Références de publication : Décret n° 2010-1258 (JO du 24 octobre 2010)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.)

Accord du 29 août 1973

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1974

Date d'effet : 1^{er} juillet 1974

Références publications : Décret n° 77-1121 (JO du 5 octobre 1977)

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.)

Accord du 21 avril 1952

Date d'entrée en vigueur : Après approbation par les représentants du Conseil Nord Atlantique, et ratification par la France dès que les deux parties s'en sont mutuellement informées par écrit

Date d'effet : 1^{er} juillet 1951

Références publications : Décret n° 54-547 (JO du 28 mai 1954)

Avenant du 16 novembre 1956

Date d'entrée en vigueur : 4 février 1959

Date d'effet : 1^{er} juillet 1956

Références publications : Décret n° 59-1488 (JO du 29 décembre 1959)

Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) (organe dissous le 30 juin 2011)

Accord du 21 juin 1979 qui remplace l'accord du 9 juin 1958, et l'échange de lettres du 30 novembre 1967

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} février 1981
Date d'effet : 1^{er} janvier 1979
Références publications : Décret n°81-196 (JO du 4 mars 1981)